

THÈME 3 – En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés

En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques pour les droits et les libertés

I- Introduction

La FSU a, dès sa création, développé une démarche cherchant à contribuer à la construction et la mise en œuvre d'une alternative économique et sociale. Elle situe son projet syndical revendicatif dans la perspective de transformation de la société fondée sur la lutte contre les inégalités, sur le refus des discriminations et pour l'émancipation de toute forme d'exploitation, notamment celle du travail par le capital, pour un monde de paix. Elle s'inscrit pleinement dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Elle œuvre pour le développement durable et promeut des alternatives économiques et sociales intégrant la dimension environnementale.

Le congrès de Lille, en février 2010, a analysé la crise mondiale en des termes qui restent pleinement d'actualité. Cette crise de nature systémique est produite par le capitalisme aujourd'hui globalisé et financiarisé, par la mondialisation néolibérale, par le modèle de la société de surconsommation d'un côté, et de personnes plongées dans la misère, de l'autre, dont plus d'un milliard souffrant de malnutrition. Elle est multidimensionnelle : économique et sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Depuis, les politiques qui ont mené à la crise sont, pour l'essentiel, maintenues, voire renforcées.

L'Union Européenne (UE), qui de par ses traités même ne peut se poser en protectrice des populations, poursuit, avec les gouvernements de ses États membres, une politique d'austérité qui freine l'activité économique, aggrave le chômage, entrave la transition écologique, détériore les conditions de travail des salarié-es et de vie des citoyen-nes, une politique de destruction des services publics et de la protection sociale.

La nature systémique de la crise appelle des ruptures radicales avec la logique et les structures du système, et la construction des alternatives doit porter sur l'ensemble des dimensions de la crise.

Des mobilisations sociales et citoyennes se développent. Elles ont été particulièrement puissantes en Grèce, en Espagne contre les plans d'austérité, mais aussi en Tunisie, Égypte, etc., pour les droits démocratiques et la justice sociale. La jeunesse et les femmes ont été particulièrement impliquées dans ces luttes. Il y a une solidarité à construire entre tous les peuples du monde.

II- Transition écologique, accès aux biens communs et aux droits sociaux fondamentaux : l'urgence d'un autre monde

En réponse à la crise systémique il est urgent de changer de paradigme, de faire le choix d'une autre mondialisation, basée sur la coopération, la solidarité et la démocratie, qui réponde aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures.

II-a Crise écologique, crise de l'Humanité

Du dérèglement climatique à la destruction des écosystèmes, la crise écologique actuelle résulte de l'anthropisation de la planète doublée d'un système productiviste (industriel, agricole...) qui a cherché à s'approprier et à soumettre les sociétés et les écosystèmes, réduits à des champs d'expansion du capital. Le néolibéralisme cherche même aujourd'hui à faire de cette crise de nouvelles sources de profit (marché de droits à polluer, brevets sur les technologies propres, économies « vertes »...).

La crise écologique exige de conjuguer environnement, critique du productivisme et du système capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. Elle suppose des mesures qui aillent dans le sens de l'abandon d'un modèle de

développement qui dans les faits conduit à l'explosion des inégalités sociales, à l'exclusion radicale d'une masse croissante de personnes et à des destructions massives et irréversibles de la biosphère, avec des conséquences humaines tragiques, frappant en tout premier lieu les populations les plus vulnérables et notamment les plus pauvres ; situation de crise pouvant comporter des aspects de chaos, voire des mouvements migratoires importants de réfugiés climatiques, le risque de dérives liberticides et violentes, voire dictatoriales.

La situation appelle une véritable mobilisation internationale sociale et politique, à laquelle la FSU entend contribuer, qui permette de conjuguer écologie, social, économie et démocratie.

II-a-1 Après le sommet de la Terre Rio + 20

Les pays en développement et/ou émergents, à l'intérieur desquels des centaines de millions de personnes vivent toujours dans la misère, refusent tout engagement institutionnel international pouvant nuire à leur développement social dès lors que les pays riches refusent un geste fort concernant les financements indispensables. Les pays riches (États-Unis, Canada, Union européenne...), au lieu de reconnaître leur dette écologique à l'égard du reste du monde, remettent en cause le principe de « responsabilité commune », mais différenciée. Ils portent donc une lourde responsabilité dans la faiblesse de la déclaration du Sommet de la Terre Rio + 20 de Juin 2012. Aucun engagement n'a été pris à Rio, ni en termes d'objectifs, ni en termes réglementaire, financier ou technologique (recherche, développements, transferts) ; les périls environnementaux se précisent et l'Humanité poursuit un scénario catastrophe.

À l'heure actuelle, le néolibéralisme domine, avec un vernis « vert » : la déclaration officielle de Rio + 20 se conclut sur un éloge de la libéralisation des échanges commerciaux et ne dresse aucune barrière à la spéculation ni au profit sur le vivant.

II-a-2 Climat

Les négociations sur le climat n'ont toujours pas donné lieu à un nouveau traité contraignant qui confirme et prolonge les accords de Kyoto. Alors que la question du changement climatique est la première question de solidarité obligatoire de l'humanité, la 18^{ème} conférence sur les changements climatiques des Nations Unies (A Doha au Qatar en décembre 2012) s'est soldée par un échec. Les objectifs économiques nationaux du court terme ont une nouvelle fois prévalu. Par contre les Sommets internationaux consacrent la place du marché, notamment concernant le problème de la déforestation et donnent leur imprimatur à un développement de la finance carbone peu efficace en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), injuste et source de profit spéculatif et d'instabilité économique et financière. La FSU est opposée au développement de la finance carbone qui permet aux pays riches et aux multinationales, grâce aux mécanismes de compensation, de renforcer leur domination sur de nombreux pays du Sud, tout en réduisant leur propre participation à la réduction des émissions de GES. Les mécanismes de flexibilité pour les objectifs nationaux doivent être supprimés.

Afin de réduire les processus d'emballage climatique, l'objectif doit être une réduction maximale des émissions globales de GES produites par l'action humaine d'ici à 2050. À cette fin, les pays développés doivent s'engager à une baisse supérieure à 40 % d'ici à 2020. Ils doivent s'engager à agir pour une négociation internationale débouchant sur des engagements intégrant les pays émergents. Quant aux pays et aux populations les plus pauvres, tous les moyens doivent leur être accordés pour faire face au changement climatique et atténuer leurs émissions. Plus largement, il faut permettre aux pays les plus pauvres, aux « PED » et aux pays émergents de trouver une voie de développement répondant aux besoins économiques et sociaux de leurs populations, tout en rompant avec les logiques actuelles, destructrices de l'environnement.

II-b Transition écologique

Il est nécessaire d'engager la mise en œuvre et le soutien à des programmes de transition ou de recréation de systèmes locaux de production socialement justes et respectueux des écosystèmes, en exploitant les ressources de façon renouvelable.

De véritables plans de reconversion et de transformation des industries les plus polluantes sont nécessaires pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs et la soutenabilité écologique, tout en préservant l'emploi et en répondant aux besoins nouveaux.

II-b-1 Un plan de recherche publique

Certaines des « solutions » technologiques avancées ne répondent pas au problème. Aujourd'hui, le nucléaire est une énergie porteuse de risques majeurs et qui accumule des déchets radioactifs. La question de la sortie du nucléaire se pose donc de plus en plus. Les cultures destinées spécifiquement à la production d'agrocarburants industriels, quant à eux, posent actuellement de nombreux problèmes environnementaux et aggravent la crise alimentaire sans contribuer à la baisse des émissions. Leur promotion et leur exploitation doivent être arrêtées.

Affronter la crise climatique passe aussi par une réorientation de la consommation plus juste et moins gaspilleuse, et en particulier le développement des consommations collectives, par la promotion d'une véritable agriculture paysanne, par le développement des énergies renouvelables, créatrices d'emploi.

À cette fin doit être mis en place rapidement un plan majeur de recherche publique, sur financement public, – donnant lieu à des coopérations nationales, européennes et internationales – qui soit sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui et portant sur l'agriculture, les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétique, le fonctionnement des écosystèmes et des agrosystèmes, les rejets polluants, la réorientation de l'activité humaine vers les domaines les plus respectueux de l'environnement...

Il faut donner les moyens aux « pays en voie de développement » de pouvoir acquérir les licences de ces recherches.

La liberté de recherche, dans la mesure de limites éthiques, doit être réaffirmée et la recherche fondamentale défendue, mais les applications en résultant doivent donner lieu à des choix sur la base d'expertises collectives et de débats citoyens.

II-b-2 Un fonds de financement sous l'égide de l'ONU

Le financement de la lutte contre les dérèglements environnementaux doit reposer sur des ressources publiques stables, transparentes et sa composante internationale doit être administrée par les Nations Unies.

Afin de dégager des ressources, des taxes globales et nationales, différenciées et progressives sont nécessaires. Elles peuvent, à condition de ne pas accentuer les inégalités ni d'en créer de nouvelles, porter sur la consommation d'énergie (différenciées en fonction des pollutions et des risques induits), sur les km parcourus par les produits, sur les déchets ou sur d'autres assiettes : transactions financières ou les profits consolidés des firmes transnationales. L'accès direct au fonds doit être garanti pour les plus vulnérables par le biais des collectivités locales, des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONG et des mouvements de base.

II-c Lutter contre la pauvreté par un développement écologiquement durable et socialement juste

Les écarts de richesse sont de plus en plus importants au niveau mondial. Alors qu'une richesse inouïe est concentrée entre les mains de quelques-un-es, un être humain sur deux vit aujourd'hui avec moins de deux dollars par jour, un sur trois n'a pas accès à l'électricité, un sur cinq n'a pas accès à l'eau potable, un sur six est analphabète, un-e adulte sur sept et un-e enfant sur trois souffrent de malnutrition.

L'exploitation, par les multinationales des pays développés, des ressources minières ou énergétiques des pays en développement se fait le plus souvent dans des conditions sociales, sanitaires et environnementales inacceptables.

La situation appelle un nouvel ordre social et un nouvel ordre international, basés sur le développement de la coopération entre les nations, comme le stipulent les articles 22 et 28 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle appelle une réorientation générale des politiques économiques, sociales et culturelles, où chaque femme et chaque homme puissent trouver un travail contribuant au bien-être collectif des générations présentes et futures, dans le cadre d'une transition écologique et sociale. Ce qui nécessite de mettre un terme à la logique de mise en concurrence et de marchandisation généralisées.

II-c-1 La FSU défend les propositions suivantes :

II-c-1-a Remettre en cause le libre-échange comme principe universel.

- Organiser les échanges internationaux en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ce qui implique la mise en place d'une nouvelle organisation internationale, basée sur un accord fondateur se substituant aux accords actuels de l'OMC, intégrant les questions sociale et environnementale et visant un accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles et matières premières fondamentales. Assurer le droit des pays du Sud d'être acteurs de leurs échanges et de protéger par des mesures adéquates leurs productions locales. L'OIT notamment doit prendre part aux décisions et à leur suivi.

La santé, l'éducation, l'énergie, l'eau, la biodiversité, la culture, la recherche publique, et plus généralement les secteurs qui relèvent des services publics, doivent être exclus du champ de l'OMC et des accords de « libre échange » international.

Il convient, par ailleurs, de remettre en cause les accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) afin de, notamment, permettre aux pays du Sud de produire librement des biens (médicaments, par exemple) visant la satisfaction des besoins de leurs populations.

- Mettre fin aux contraintes du type plans d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. Annuler

les dettes illégitimes ou insoutenables notamment des pays du Sud. Dédommager les pays du Sud pour les dettes écologiques et sociales.

- Redistribuer les richesses au niveau planétaire et assurer un accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour chaque femme et chaque homme, enclencher un développement économique, social et écologique de chaque pays. Pour ce faire, mettre en place un financement international reposant notamment sur des taxes internationales (voir le I plus haut).

- Respecter l'engagement de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du PIB en 2015 et de là, la porter à 1 % pour la fin de la décennie. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de contrôle démocratique pour que les fonds soient réellement débloqués et qu'ils servent effectivement au développement des populations.

- Assurer le retour ou le maintien dans le domaine public des secteurs stratégiques qui ont été privatisés ou sont en voie de l'être : les réserves, le traitement et la distribution d'eau, la distribution de l'électricité et sa production industrielle, les télécommunications, la poste, les chemins de fer, les entreprises d'extraction et de transformation de biens primaires, le système de crédit, l'enseignement et la santé.

- Garantir la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit de chaque peuple de définir ses propres politiques agricoles et, en matière d'alimentation, de protéger et réglementer la production agricole nationale ou régionale, de décider de sa propre voie vers l'autosuffisance. C'est la garantie d'accès aux ressources (terre, semences, eau...).

- Promouvoir et soutenir le développement de l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne et de proximité, pour la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la conservation des savoirs faire...

- Veiller au maintien du droit des agriculteurs-trices, et paysan-nes, à conserver, reproduire et échanger librement les semences issues de leur propre récolte et dénoncer les dépôts de brevets sur les semences par les multinationales de l'agrochimie.

Les pays réalisant une surproduction ne peuvent se débarrasser de leurs excédents dans des pays tiers en pratiquant le dumping. La FSU condamne la spéculation sur les denrées alimentaires et l'accaparement de terres de pays en développement par des multinationales de pays riches ou émergents.

Enfin, l'agriculture OGM présente des risques sanitaires et environnementaux et entraîne déjà une dépendance alimentaire des pays du Sud par la mainmise des grands semenciers. La FSU demande, en application du principe de précaution, l'arrêt des cultures et des essais en plein champ et l'usage des produits alimentaires issus des OGM.

II-c-1-b Contraindre la finance

Aucun développement durable ne peut être atteint sans un contrôle strict des mouvements de capitaux. Plusieurs mesures sont nécessaires : re-réglementer les marchés financiers, contrôler les mouvements de capitaux, supprimer les paradis fiscaux, lutter contre le dumping fiscal, encadrer strictement les acteurs de la finance, mettre sous contrôle public le système bancaire et lever le secret bancaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, le détournement de fonds publics et la corruption.

II-c-1-c Bâtir une nouvelle architecture internationale

Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC portent une lourde responsabilité dans la crise actuelle. Une nouvelle architecture internationale s'articulant autour de mécanismes régulateurs démocratiques et visant à promouvoir les intérêts des travailleuses et des travailleurs, des personnes qui pratiquent une agriculture familiale et des consommateurs-trices, à prévenir de futures crises financières et à préserver l'environnement est nécessaire. Les Nations Unies devraient jouer un rôle prépondérant dans cette nouvelle architecture [pour autant que son Assemblée générale en devienne la véritable instance de décision], ce qui implique de supprimer le statut de membre permanent du Conseil de Sécurité (et le droit de veto qui lui est lié), de mettre la démocratie au fondement de son fonctionnement et de ses politiques. Les organisations constitutives au sein des Nations Unies de l'ECOSOC (UNESCO, OIT, ONUSIDA...) doivent être valorisées et leur financement assuré, ce qui suppose le paiement des contributions dues par les États membres et la mise en place de taxes globales.

Cette nouvelle architecture ne peut être imposée sans le développement de luttes remettant en cause les fondements de la globalisation capitaliste.

III- Droits humains, droits des peuples et paix

La crise globale rentre en conjonction avec un basculement du monde dans lequel la compétition fait rage. Les inégalités, concurrences, tensions entre les nations et à l'intérieur des nations s'accroissent. Après la fin de la guerre froide, un nouvel ordre mondial s'est imposé. Les instruments de cet ordre capitaliste se trouvent non seulement dans la

capacité militaire des états mais aussi dans l'organisation d'une gouvernance mondiale reposant sur les états riches et les entreprises transnationales et des organisations ou institutions internationales (G8 ou G20, OMC, FMI, Banque Mondiale...). Dans ce monde globalisé, la guerre et les violations des droits humains continuent sous des formes diverses et « légitimées » par des idéologies variées ou des motivations cyniques.

La FSU poursuivra la dénonciation de ces atteintes et son engagement pour une justice internationale, pour l'abolition de la peine de mort, contre les violences à l'encontre des femmes. Elle réaffirme son engagement aux côtés des peuples qui luttent pour la démocratie, la dignité, leur indépendance et le respect des droits.

III-a Les peuples en lutte

Sur chaque continent, de nouveaux mouvements de contestations populaires et sociales ont émergé pour dénoncer les politiques d'austérité, les situations d'oppression, d'exploitation et d'exclusion du plus grand nombre : Occupy, Indignés, mouvement social du 20 février au Maroc...

III-a-1 Les révolutions arabes

Les révolutions arabes ont eu une incidence sur la nature des luttes sociales et leurs formes dans le monde. Ces nouveaux mouvements se sont inspirés des valeurs et formes de mobilisation mises en avant par les révolutions tunisienne et égyptienne pour dénoncer l'injustice, l'oppression des forces économiques et financières dominantes et revendiquer le pouvoir pour les peuples.

Les révolutions du monde arabe, qui se poursuivent, constituent un vrai bouleversement : en Tunisie et en Égypte, ces mouvements populaires qui ont conduit au renversement de Ben Ali et Moubarak étaient sous-tendus par une activité sociale et syndicale de longue date par des dynamiques profondes mais hétérogènes : inégalités sociales et économiques, mouvement syndical, mouvements laïcs, jeunesse aspirant à davantage de démocratie mais aussi populations appauvries travaillées par des mouvements fondamentalistes musulmans. Les vagues populaires de luttes successives témoignent de la profondeur des mouvements à l'œuvre : les causes sociales profondes sont la matrice de ces dynamiques assez fortes pour ébranler la région la plus fournie en régimes despotiques.

À ce jour, les résultats électoraux et la carte politique de ces pays montrent un décalage entre cette réalité sociale, les aspirations des peuples et la configuration politique.

Deux défis majeurs restent posés : celui de la consolidation de régimes démocratiques et celui des transformations économiques et sociales. Concernant les droits des femmes, des incidents ou des dispositions législatives telles que la nouvelle Constitution tunisienne sont inquiétants. Les atteintes aux droits des femmes, aux droits démocratiques se sont multipliées. La FSU dénonce la répression brutale et les assassinats dont sont victimes celles et ceux qui poursuivent la lutte aujourd'hui. Les mobilisations toujours en cours pour dénoncer ces atteintes et pour les droits sociaux montrent que les exigences posées par ces révolutions sont toujours d'actualité.

Depuis le début de ces mouvements, la FSU s'est positionnée du côté de celles et ceux qui dans le monde arabe luttent pour la justice sociale, les droits humains, la démocratie, la liberté d'expression.

La FSU a apporté son soutien au peuple syrien dénonçant la violence extrême dont il est victime et le régime d'Assad, responsable de la mort de dizaines de milliers de citoyen-nes de Syrie. La FSU, qui participe au Comité de Secours à la Population Syrienne avec 40 organisations, amplifiera son engagement aux côtés du peuple syrien dans son combat pour un État de droit garant des libertés, de la justice et du pluralisme. Cela passe par une aide massive sur le plan des secours, hors de tout contrôle du régime, et par un soutien aux forces démocratiques en lutte pour l'arrêt des massacres et la chute du régime.

III-a-2 La FSU soutient :

- le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : droit à l'autodétermination, droits politiques, sociaux, économiques, culturels, linguistiques. La reconnaissance de l'indépendance reconnue par le comité de décolonisation de l'ONU, et la fin des occupations illégales de territoires, notamment en Palestine. La défense des droits des peuples indigènes ; l'exigence d'une solution politique et le soutien aux peuples Kurde, Tamoul, Tchétchène, Tibétain et à l'ensemble des peuples qui combattent pour leurs droits.

La FSU dénonce la situation faite aux Kurdes ; leur identité n'est pas reconnue. La FSU demande la suppression des accords « Guéant » contre le terrorisme et dénonce les emprisonnements et les condamnations judiciaires de l'État turc à l'encontre des Kurdes.

- l'abolition de la torture, de la peine de mort et la condamnation des disparitions, des viols, des éliminations ciblées ;

- le refus de l'annexion ou de l'occupation de tout ou partie d'un territoire par une puissance étrangère ; le retrait de toutes les troupes d'occupation ;
- le retrait de la France de l'OTAN et la dissolution de cette organisation ;
- la réduction généralisée des armements nucléaires jusqu'à leur totale disparition et les campagnes de réduction de tous les autres armements ;
- le libre choix des peuples de leur modèle économique ;
- la décolonisation économique par la souveraineté des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles, leurs matières premières, contre toutes les formes de domination économique comme la privatisation des services publics et l'accaparement des terres par les entreprises multinationales, contre le pillage à caractère environnemental (contrôle des eaux, des mers et des océans, marchés des droits à polluer, dette écologique et climatique, rejets des déchets du Nord, biopiraterie, destruction des forêts...) ;
- le démantèlement des réseaux de la Françafrique et l'arrêt des pratiques néocoloniales en Afrique ; le démantèlement des bases militaires françaises en Afrique.
- le droit de réparation avec la reconnaissance des préjudices et des violences subis par les peuples anciennement colonisés ou mis en esclavage – la FSU dénonce le maintien des pratiques néocoloniales ;
- le droit de circulation et d'établissement ;

Ce droit est un principe. Il doit reposer sur des lois et leur application effective, mais aussi sur des politiques assurant à chaque personne le droit de vivre dans sa région d'origine en sécurité, libre et dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales.

III-a-3 Justice en Palestine

Les violations du droit international par les autorités israéliennes, notamment le blocus de Gaza et la poursuite délibérée de la colonisation en Cisjordanie, ne connaissent pas de répit, sans oublier les conditions d'incarcération des prisonnières politiques.

La FSU considère que le respect des droits du peuple palestinien, tous ses droits, y compris le droit au retour des réfugié-es, et la réparation des torts causés à ce peuple, sont des conditions indispensables pour une solution réellement pacifique et durable au Proche Orient.

Elle fait siennes les conclusions des quatre premières sessions du tribunal Russell pour la Palestine dénonçant d'une part les manquements de l'UE, la responsabilité des entreprises intervenant dans les territoires occupés et d'autre part, qualifiant les pratiques de l'État israélien à l'encontre de la population palestinienne, aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires palestiniens occupés, de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ».

L'amplification des opérations de colonisation est un obstacle à la paix et fragilise aujourd'hui la viabilité de la solution de 2 États souverains.

La FSU rappelle son attachement à une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Elle confirme son engagement dans les campagnes nationales et internationales pour :

Campagne "BDS : campagne pour imposer des sanctions contre Israël en tant que puissance occupante tant qu'il refuse d'appliquer le droit international, les résolutions des Nations unies et l'avis de la Cour internationale de Justice concernant le mur d'annexion en Cisjordanie, la colonisation constante de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est et le siège de Gaza.

La France doit agir pour que l'UE suspende l'accord d'association UE/ Israël.

La FSU demande que cessent les poursuites judiciaires qui frappent les militant-es du boycott.

Campagne "La Palestine à l'ONU" : La FSU se félicite de l'admission de la Palestine comme État Observateur de l'ONU en novembre 2012. Elle approuve le vote français en ce sens et considère que la France doit en tirer toutes les conséquences. Elle considère ce fait comme une étape dans la nécessaire reconnaissance d'un état palestinien souverain. La France doit reconnaître explicitement l'État de Palestine sur les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et voter, au conseil de sécurité, pour l'admission de la Palestine à l'ONU comme État de plein droit.

La campagne « des bateaux pour Gaza » qui vise à dénoncer le blocus illégal et criminel de Gaza.

La FSU conteste l'attribution par l'UEFA de la phase finale de la coupe d'Europe des jeunes de moins de 21 ans à Israël.

IV- Pour une autre Europe

L'Europe traverse une crise sans précédent pouvant conduire à son éclatement. La crise a montré toute la nocivité de l'absence de régulation des activités financières. Prétendant répondre à la dette publique, les politiques d'austérité appliquées à l'échelle européenne ont révélé leur absurdité. L'absence de plans concertés à l'échelle de l'Union européenne (UE), sinon internationale, l'absence d'harmonisation par le haut - fiscale, sociale, environnementale - portent une lourde responsabilité dans la crise économique mais aussi environnementale, et dans le haut niveau de chômage, de précarité et de pauvreté qui frappe aujourd'hui l'UE. La monnaie unique, de par l'absence d'harmonisation des politiques économiques, sociales et fiscales qui auraient dû l'accompagner, s'avère un handicap dans le contexte de crise, notamment pour les pays qui ont des déficits commerciaux importants.

La nouvelle logique à construire devra tourner le dos au capitalisme financier, au néolibéralisme et au productivisme. Elle devra intégrer la donne écologique, éradiquer les différentes formes d'oppression (raciste, sexiste...) et promouvoir les biens communs. Nous avons besoin d'une autre Europe, basée sur la souveraineté démocratique : une Europe de solidarité, une Europe sociale, une Europe des Services publics pour gérer les biens communs et assurer les droits. Elle ne pourra se construire qu'à travers l'échange d'expériences et d'analyses entre les peuples et que si les mobilisations européennes se renforcent au-delà de ce qu'elles ont été jusque-là.

IV-a Stopper les plans d'austérité, refuser le pacte budgétaire

La FSU s'oppose aux traités européens qui gravent dans le marbre une politique économique libérale et dessaisissent les peuples de leurs droits démocratiques.

Depuis 2011, le « Semestre européen » permet à la Commission européenne et au Conseil des chefs d'État et de gouvernement de surveiller les projets de budgets nationaux et d'émettre des « recommandations » avant que les parlements nationaux n'aient eu l'occasion d'en discuter. Le non-respect de ses recommandations peut donner lieu à des sanctions dans le cas de déséquilibres « excessifs ».

Le nouveau traité, TSCG, dénommé « Pacte budgétaire », renforce considérablement les pouvoirs des instances européennes – Commission, Conseil, Cour de Justice - et accentue le déficit démocratique déjà présent dans l'UE. Il comprend plusieurs outils à inscrire dans les constitutions nationales sinon à un niveau législatif « contraignant et permanent », qui obligent durablement les États à effectuer les réformes « nécessaires » : la « règle d'or », qui impose un quasi-équilibre budgétaire, ainsi qu'un arsenal punitif renforcé pour les pays « laxistes ». Ce Pacte budgétaire dresse ainsi les contours d'une Europe technocratique qui écrase les peuples. Il ne va pas sauver l'Europe, mais l'enfoncer davantage dans la crise économique, sociale, écologique et démocratique.

Pour la FSU il faut rompre avec la logique d'austérité généralisée imposée par les gouvernements européens et la « Troïka » - Commission européenne, Banque centrale européenne (BCE) et Fonds monétaire international (FMI) - et libérer les États du pouvoir des marchés financiers. Il est urgent de :

- remettre en cause l'indépendance de la BCE, et donner aux États membres de la zone Euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE ;
- interdire les transactions spéculatives sur les produits dérivés et sur les matières premières et empêcher la spéculation sur les dettes publiques ;
- supprimer les paradis fiscaux ;
- séparer les banques de dépôt et d'investissement ;
- taxer les transactions financières ;
- établir un contrôle public des banques et avec, pour le moins, la nationalisation des banques qui ont bénéficié d'une recapitalisation sur fonds publics. La création d'un pôle financier entièrement public doit être mise à l'ordre du jour ;
- relancer l'activité économique en engageant la transition écologique, et assurer une vraie coordination des politiques macro-économiques.

IV-b Dettes publiques, audit citoyen

La FSU estime nécessaires la restructuration et l'annulation partielles des dettes publiques. Les audits citoyens visent à faire la clarté sur l'origine de la dette publique, à identifier les facteurs qui permettent de caractériser la dette comme illégitime et à permettre à la société civile de se mobiliser à partir de cette question et débattre des alternatives à l'austérité imposée. Ils doivent se développer.

Nationalement comme localement, la FSU poursuivra son implication dans les collectifs pour un audit citoyen de la dette publique.

Il faut rappeler, en outre, qu'une dette publique n'est pas un mal en soi.

La « crise de la dette » pose aussi la question de la démocratie. Toutes les catégories de dépenses publiques ou socialisées sont discutées et rabotées : retraites, emplois publics, dépenses de santé et de solidarité, investissements... Toutes, sauf celle de la charge de la dette publique.

En Europe, les exigences insoutenables des « marchés » dictent les politiques publiques en imposant des plans d'austérité draconiens ou la mobilisation de centaines de milliards d'euros dans des « fonds de stabilité ». Des réformes constitutionnelles régressives sont introduites sous la menace directe de représailles de la part des agences de notation et de la Troïka. La dette publique est instrumentalisée pour imposer la destruction des services publics et détourner la richesse vers les rentier-es.

Ce déni quotidien des principes démocratiques élémentaires n'est pas acceptable. L'audit citoyen vise aussi à permettre aux citoyen-nes de se réapproprier la question de la dette publique, et à partir de là, les grandes questions de politique économique, comme des enjeux démocratiques.

IV-c Refonder démocratiquement une autre Union européenne basée sur la solidarité, la justice sociale, la démocratie.

La FSU défend une rupture qui doit reposer sur deux principes : une politique économique alternative, une rénovation complète de la démocratie en Europe.

La politique monétaire, les fonds budgétaires et les politiques économiques doivent être subordonnés aux objectifs de démocratie, d'égalité, de solidarité, de paix et de progrès social, dans le respect de l'environnement.

Le refus de la spirale de dumping social doit être associé à l'objectif opposé d'harmonisation vers le haut des droits sociaux, l'extension des conventions de branche et des droits syndicaux à l'échelle de tous les pays membres. L'UE doit assurer comme garanties constitutionnelles la fixation de quatre verrous de minimum de ressources (salaire minimum garanti, minimum de retraite, minimum d'allocation de chômage, revenu minimum de protection sociale) calculés en fonction des PIB nationaux. Elle doit harmoniser et étendre les protections légales contre les licenciements, la précarité, les mécanismes de l'exclusion, etc.

Les droits sociaux les plus favorables doivent être élargis à tous les pays constituant la zone, dont le droit à disposer de son corps (avortement et contraception).

Les institutions de l'UE n'ont pas cessé durant les dernières décennies d'exercer des pressions sur les pays dits en développement afin qu'ils adhèrent au processus de mondialisation néolibérale, au détriment de leur capacité de développement économique et social. Elles portent une responsabilité dans la situation de misère dans laquelle sont plongés des centaines de millions de femmes et d'hommes. Dans le même temps, l'Europe se consolide comme forteresse ; de multiples dispositifs, lois ont été adoptés qui visent à un contrôle toujours plus strict des frontières, à une « gestion concertée » des « flux » migratoires et toute une série de dispositifs répressifs.

Pour la FSU, les principes fondant une Europe ouverte et solidaire doivent prévaloir : l'égalité des droits, la liberté de circulation, la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme, la dissociation entre accords économiques et de coopération et les migrations, l'implication de la société civile et des migrant-es dans toutes les négociations.

IV-d L'U.E doit changer radicalement l'orientation de la Politique Agricole Commune (PAC).

La PAC, dont le budget annuel est d'environ 56 milliards d'euros annuel, soit plus de 0,4 % du PIB de l'UE, est aujourd'hui productiviste et destructrice de l'environnement, dangereuse pour la santé et dévastatrice d'agriculture de pays du Sud. Elle octroie en France 80 % des aides à 20 % des exploitations, indépendamment de l'évolution des prix, entraînant une baisse continue du nombre d'agriculteurs-trices. Elle permet aux entreprises agroalimentaires et à la grande distribution de bénéficier de baisses de prix non répercutées sur les consommateurs-trices. Elle déstabilise les

cours mondiaux des denrées alimentaires. Elle incite à une course à la spécialisation et à la productivité au niveau des exploitations comme des territoires détruisant l'environnement, la biodiversité, la fertilité des sols qu'une agriculture paysanne favoriserait.

La PAC doit être réorientée avec pour objectif la souveraineté alimentaire, le maintien et le développement d'une agriculture paysanne qui respecte l'environnement et la mise en place de circuits courts production-consommation. Les subventions de la PAC doivent concourir à cet objectif et aller principalement aux petits producteurs ; elles doivent être complétées d'une régulation des prix. La PAC doit aussi favoriser l'agriculture biologique.

Il faut promouvoir la coopération avec les paysanneries du monde et combattre avec elles les productions spéculatives.

IV-e L'énergie

L'énergie présente des enjeux internationaux majeurs, notamment en termes d'accès aux droits sociaux fondamentaux, d'environnement et de tensions ou conflits géopolitiques. Par ailleurs, les énergies fossiles représentent environ le tiers des importations de l'Union européenne, ce qui contraint à une politique économique fortement tournée vers l'exportation.

Cependant, les dépenses de l'Union européenne en faveur du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique restent très faibles (inexistantes en faveur de la sobriété), et celles destinées à la recherche en ces domaines se montent à moins de 0,01 % du PIB européen, ce qui est dérisoire au regard des enjeux. La FSU appelle à une amplification des politiques de l'Union européenne et de ses États en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité et de sobriété énergétique.

V- En France, agir pour un développement soutenable, fondé sur une autre répartition des richesses

La crise, dont nous subissons encore les conséquences sous l'effet notamment des politiques d'austérité, confirme la nécessité d'une réflexion et de la mobilisation pour une alternative au modèle libéral globalisé et financiarisé marqué notamment par une répartition des richesses toujours plus défavorable au travail. Le nombre de salarié-es pauvres, précaires, en recherche d'emploi, est en augmentation. La distribution de dividendes est priorisée au détriment des investissements productifs innovants inscrits dans une logique de développement durable. Les alternatives proposées par la FSU sont tournées vers le renforcement de l'État social - capable de limiter aux échelles nationale et européenne les risques et les effets de la crise- fondé sur une protection sociale et des services publics renforcés et rénovés. Des investissements publics massifs en matière d'éducation, de formation, de recherche et de recherche-développement seraient une réponse adéquate aux défis d'un monde ouvert. De plus, l'existence d'une Fonction publique nombreuse, qualifiée et statutaire, assure la qualité du service rendu aux usager-es tout en solidifiant la structure de l'emploi et en participant de la recherche d'une société de plein-emploi.

V-a Se réapproprier le travail et libérer le temps.

Le travail est l'une des clés de l'insertion dans notre société, vecteur de lien social et élément structurant de la société et de soi. À l'inverse, l'impossibilité d'entrer sur le marché du travail génère l'exclusion d'un nombre grandissant de citoyen-es, dès lors réduits - au mieux - à vivre de l'aide. Le travail peut aussi être facteur d'aliénation.

Le mythe du « travailler plus pour gagner plus », le travail le dimanche, la remise en cause des 35 heures, le recul de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour la percevoir ne sont dictées que par le modèle économique libéral et ne répondent en rien à la demande sociale. L'emploi devient plus rare et le travail de plus en plus pénible, générant des troubles et des affections qui pèsent sur les conditions de vie. L'emploi doit donc être partagé par le plus grand nombre et le temps de travail réduit. La précarité, le chômage et le temps partiel imposé rejettent de plus en plus de personnes à la marge de la société, privées d'un revenu décent et affublées de qualificatifs stigmatisants (personnes inactives, assistées...). Face à un travail asservissant et un sous-emploi reléguant, sans grande préoccupation des conséquences écologiques, il est nécessaire de construire un autre projet socialement acceptable, avec prise en compte de l'impact environnemental.

Compte tenu des besoins et de l'urgence sociale, la FSU soutient toutes les revendications qui vont vers une sauvegarde, un renforcement et un développement de l'emploi et des mesures sociales qui l'accompagnent, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Cela implique une action coordonnée touchant à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi des travailleuses et travailleurs victimes du chômage de longue durée et d'une qualification insuffisante, du retour effectif aux 35h qui ont été remises en cause. Les gains de productivité doivent profiter aux salaires et être affectés à la réduction du temps de travail et à la sécurisation des emplois. La FSU doit s'engager dans les revendications de diminution de temps de travail où le travail, mieux partagé par toutes et tous, trouverait une place mieux équilibrée parmi toutes les activités humaines. Toute diminution du temps de travail doit se conjuguer avec l'accès à l'emploi du plus grand nombre, et du retour à la retraite à 60 ans à taux plein. Une harmonisation européenne du temps de travail dans le sens des législations les plus favorables pour les salarié-es doit être réfléchi.

Pour la FSU, se réappropriier le travail et libérer le temps, c'est aussi développer les droits économiques et sociaux fondamentaux en matière de salaires, d'égalité femme/homme... La FSU rappelle son mandat de poursuivre la réflexion sur un nouveau statut du travail salarié. Elle estime nécessaire de participer activement, avec ses partenaires syndicaux, à sa définition concrète, point d'appui à l'opposition aux attaques patronales contre les droits des salarié-es. En investissant les questions du travail, la FSU porte l'ambition éducative pour toutes et tous. Ce projet est étroitement articulé avec celui de la sécurité sociale professionnelle.

V-b Définir, maîtriser les choix politiques

V-b-1 La question des salaires est déterminante.

La FSU rappelle son exigence d'une rupture avec la politique de baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Si le SMIC doit être revalorisé, il faut aussi obtenir des progressions de carrière pour ne pas y enfermer les salarié-es. L'égalité salariale femme/homme doit être placée comme priorité nationale et le gouvernement doit se donner les moyens de son application. Pour éviter le dumping social, ces exigences sont d'ailleurs à élargir à l'ensemble de l'Union Européenne.

Sur le plan économique, pour empêcher les entreprises de se défausser sur la collectivité d'une partie de la rémunération du travail via l'exonération de la part patronale des cotisations, la FSU considère que ce processus doit s'accompagner d'un resserrement de l'échelle des revenus. La FSU propose une réduction très significative des écarts salariaux. Elle réfléchit à la définition d'un revenu et un patrimoine maximum.

La FSU se félicite de l'abrogation de la loi TEPA. Elle se prononce pour la révision du code du travail dans une logique de renforcement de la protection des salarié-es.

V-b-2 Un emploi de qualité pour toutes et tous

Depuis notre dernier congrès, la situation s'est lourdement dégradée : plus de cinq millions de personnes sont inscrites sur les listes de Pôle-Emploi, les plans de licenciement se multiplient, des délocalisations sont mises en œuvre, la précarité et la pauvreté s'étendent. Un million de personnes sont en sous-emploi. Selon l'INSEE, 8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.

Pour la FSU, l'objectif de plein emploi est une priorité passant par le reflux de la précarité, l'inversion de la courbe du chômage et la création nécessaire de plusieurs millions d'emplois.

L'augmentation massive de l'emploi, articulée à ses garanties qualitatives, impose une série de choix : nouvelles répartitions des richesses, réduction du temps de travail, augmentation des ressources publiques par une fiscalité redistributive, sécurité sociale professionnelle sont des outils indispensables.

La progression quantitative des emplois doit découler de la transition écologique avec ses multiples conséquences (habitat, transport, énergie, nouvelles filières, reconversions), d'une nouvelle politique de ré-industrialisation, de relocalisations, de développement des services publics et de l'emploi public, avec la satisfaction des besoins sociaux.

La reconquête de l'emploi impose l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits et privilégient le versement de dividendes aux actionnaires. Pour ce faire, le pouvoir de contrôle des instances représentatives des personnels (CCE, CE, DP) et de l'Inspection du Travail est à renforcer.

La FSU réaffirme qu'elle s'est prononcée pour :

- le contrôle du bilan de l'utilisation des aides publiques accordées aux entreprises
- des sanctions en cas de manquement et notamment le remboursement s'il y a eu détournement d'utilisation, de délocalisation, atteinte aux droits sociaux et environnementaux ou de dégradation de la gestion des emplois (temps partiel forcé, intérim, CDD...).

Les sous-traitant-es doivent bénéficier des mêmes droits sociaux que les donneuses et donneurs d'ordre (conventions collectives). Le CDI dans le privé et l'emploi statutaire dans le public doivent rester la norme.

La FSU condamne l'accord dit « sécurisation de l'emploi » qui renforce la flexibilité du marché du travail, la précarité et accroît les droits patronaux à licencier en réduisant les droits de contestation des licenciements économiques collectifs, en facilitant les baisses de rémunération et/ou de temps de travail pour les entreprises ainsi que la facilitation de contraindre les salarié-es à changer de poste ou de lieu de travail. Il aggrave considérablement le démantèlement du code du travail : renversement de la hiérarchie des normes, moindre protection des salarié-es face aux licenciements, CDI intermittent, limitation des recours possibles aux prud'hommes. Cet accord est d'autant plus condamnable que les quelques avancées pour les salarié-es (droits rechargeables à l'assurance-chômage, généralisation de la complémentaire santé, encadrement des temps partiels, taxations des contrats courts, compte personnel de formation et représentation des salarié-es dans l'entreprise) sont subordonnées à de futures négociations par branche qui amoindriront l'unité des conditions de travail, et sont assorties de conditions d'application restrictives (taille des entreprises, etc.). Au total, une grande partie des articles permet aux entreprises de disposer désormais d'outils de complexification et de régression du Code du Travail, et de flexibilités considérables.

La FSU s'engage d'ores et déjà dans des actions unitaires pour bloquer sa transcription dans une loi et obtenir un autre accord favorable cette fois aux salarié-es sur la base de nouvelles règles de représentativité.

Pour la FSU, de nouvelles dispositions sont à adopter :

- abrogation de toutes les lois ayant des conséquences régressives sur l'emploi et les dispositifs sociaux notamment en restaurant la hiérarchie des normes (priorité de la loi sur les accords de branches, des accords de branche sur les accords d'entreprises). La FSU dénonce les accords dérogatoires qui sont de plus en plus nombreux et contournent les droits conquis dans les conventions collectives.
- remise en cause des ruptures conventionnelles dont le volume s'est fortement accru et qui permettent souvent au patronat de se soustraire aux dispositifs sociaux et primes liés aux licenciements.
- modulation de la part patronale des cotisations en fonction des politiques d'investissement (dans l'innovation et la recherche), d'emploi et de salaires, dont la taxation de l'utilisation abusive de la précarité. Pour prendre en compte et lutter contre les nouvelles normes d'emploi, les recodifications régressives de décembre 2004 à mai 2008, la FSU revendique une extension des aspects protecteurs du Code du Travail.

Dans le contexte de croissance du chômage et dans l'urgence face à celui des jeunes notamment, le gouvernement relance massivement l'utilisation des emplois aidés (emplois d'avenir, contrats de générations...) qui ne sont qu'une réponse partielle et imparfaite au problème du chômage ou relèvent du traitement social. Pour la FSU, ces contrats aidés, doivent, quelle qu'en soit la forme, déboucher sur un emploi stable et pérenne en étant automatiquement assortis d'un volet formation avec un véritable contenu permettant l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme en particulier pour les jeunes (voir aussi zoom « jeunes »).

La FSU exige que tout au long de ces dispositifs particuliers, un contrôle soit assuré sur la durée des contrats, de la rémunération, des droits qu'ils ouvrent.

En aucun cas, ils ne doivent se substituer à des emplois existants ou augmenter les emplois précaires. La FSU dénonce l'utilisation abusive du statut d'auto-entrepreneur faite par les entreprises comme mode de recrutement flexible et économique.

Le Service public de l'emploi dans ses différentes composantes est un outil indispensable pour toute nouvelle politique de l'emploi, protection des salarié-es et intervention active de l'État, garanties sociales et indemnisation de toutes les personnes au chômage (cf. thème 2).

Pôle-Emploi, refondé et reconstruit comme un véritable Service public peut fournir l'appui structurel pour bâtir ce nouveau dispositif.

Les usager-es du Service Public de l'Emploi, doivent non seulement avoir des voies de recours, d'informations, mais aussi intervenir dans les décisions qui les concernent. La FSU demande que dans les Conseils d'Administration, dans les instances représentatives, les organisations de chômeuses et chômeurs par exemple, siègent avec voie délibérative pour intervenir là où leur sort se décide.

V-b-3 Quelles politiques publiques pour réorienter industrie, agriculture, politique énergétique ?

V-b-3-a Réorienter l'industrie

Mettre un terme à la désindustrialisation est indispensable. Mais on ne peut revenir à des industries polluantes et de main-d'œuvre à bas « coût ». La politique industrielle et l'innovation doivent-être repensées en lien avec l'utilité sociale des productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Pour la FSU, une politique d'infrastructures utiles,

respectueux des choix des populations, de l'intérêt général et des critères écologiques, intègre cette réflexion.

La FSU porte une appréciation négative sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes au regard de son utilité douteuse, des alternatives mal étudiées, de l'intégration insuffisante de l'enjeu d'un développement soutenable. Ce projet est incohérent en regard des enjeux affichés et des débats attendus à l'échelon national ou international. Alors que nous ne pouvons plus nous tromper sur les grands investissements d'avenir, la FSU demande l'arrêt immédiat de ce projet d'aéroport, assortie de l'ouverture d'un véritable débat citoyen afin qu'il fasse l'objet des questionnements nécessaires dans la perspective d'une transition écologique et énergétique. C'est dans cet esprit qu'elle apporte son entier soutien à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui, au quotidien, le combattent, pacifiquement et avec détermination.

Réfléchir à la transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue des salarié-es afin d'assurer leur maintien dans l'emploi et/ou leur reconversion. Ces nouvelles filières peuvent être créatrices d'emplois localisés. Mais il faut s'assurer que les activités relocalisées correspondent à de réels besoins pour ne pas relancer une société du tout-jetable. Ces réorientations politiques et économiques sont liées nécessairement aux politiques initiées à l'échelle européenne.

Dans cette perspective, le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire doit être développé : sans actionnaires, ce secteur est créateur d'emplois utiles et joue un rôle moteur dans le domaine de l'insertion, dans le maintien et le développement de liens sociaux, l'expérimentation de nouveaux rapports sociaux au sein de l'entreprise.

Pour la FSU, la création de la Banque Publique d'Investissement doit permettre de redéfinir des filières stratégiques et de stimuler, sous contrôle public, la recherche privée et le développement. Des outils de planification souple sont à développer avec la centralisation et la coordination des structures de prévision et d'analyses stratégiques (COE, CAS... CNE...). Pour la FSU, le statut, le rôle et les missions de cette banque doit faire l'objet d'un débat national sous l'égide du Parlement. Pour la FSU, cette banque doit rester entièrement publique, favoriser la recherche privée et le développement et permettre la création ou le maintien d'emplois dans des secteurs respectueux de l'environnement et la reconversion pour d'autres salarié-es.

V-b-3-b Réorienter la politique agricole

La politique agricole française doit rejeter le productivisme porteur de graves conséquences sanitaires, sociales et écologiques et se donner comme objectif le développement d'une agriculture qui respecte l'environnement (biologique, paysanne, agro-écologie, agro-foresterie,...) et la mise en place de circuits courts de production. L'éducation et la formation doivent intégrer ces préoccupations. À ce titre, l'enseignement agricole public et les exploitations de ses établissements doivent se voir reconnu un rôle primordial.

V-b-3-c Une autre politique énergétique

Face à une crise économique et écologique profonde liée aux modes de production et de consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique durable. Cela implique une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, l'isolation des logements plus anciens (notamment ceux occupés par des familles en situation difficile) et nécessite des politiques cohérentes de transport collectif... Or, l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus importante, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre, de centrales nucléaires ou par l'exploitation des gaz de schiste dont nous demandons l'abandon, est contraire à cet objectif. Il faut mener une politique volontariste d'une plus grande sobriété dans l'usage de l'énergie. La FSU est favorable à ce qu'un débat s'ouvre pour une tarification progressive de l'eau, du gaz et de l'électricité et sur la gratuité des consommations de première nécessité pour les populations les plus vulnérables. Une tarification progressive doit favoriser des pratiques plus sobres.

La catastrophe de Fukushima a rappelé les risques du nucléaire, la plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. La FSU considère qu'il faut s'engager vers la sortie du nucléaire. Il faut de toute urgence programmer l'arrêt des centrales nucléaires vétustes. Cela passe par l'arrêt des travaux de l'EPR. Il faut aussi renforcer et amplifier la recherche fondamentale sur la question des déchets nucléaires.

Il est fondamental de minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES). Afin de mener une vraie politique industrielle publique et pérenne dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydroélectrique, courants marins), des investissements très importants doivent être consacrés à la prise en compte et à l'optimisation des résultats de la recherche. Dans le même temps, une politique volontariste d'économie d'énergie et de lutte contre le gaspillage doit être réellement mise en place.

La transition économique et sociale doit rechercher l'adhésion des populations et des personnels concernés. Elle exige un important effort en matière de formation, nécessaire à la création des centaines de milliers d'emplois nouveaux et qualifiés et tenir compte des potentialités locales.

La création d'un pôle public énergétique français regroupant les plus grandes entreprises concernées doit être envisagée ; la maîtrise publique du secteur de l'énergie est nécessaire : cela passe par la création d'un établissement public de l'énergie regroupant les plus grandes entreprises concernées (EDF, GDF Suez, Areva et Total). La création

d'un pôle public européen de l'énergie est également nécessaire.

V-b-4 Pour lutter contre l'exclusion ou la marginalisation des espaces, aménagement du territoire, transports, politique de la Ville, logement

La réforme des collectivités territoriales fait courir le risque grave d'une concentration des moyens et des activités, et instaurerait une concurrence entre territoires au détriment des zones rurales, isolées, pauvres ou peu peuplées. Elle doit être revue.

La FSU se prononce pour que soit menée de toute urgence une politique active, équitable et solidaire d'aménagement du territoire, des espaces pour réduire les disparités économiques, sociales et préserver les espaces naturels, de vie, des dérives liées aux spéculations immobilières, à un développement industriel incontrôlé et une agriculture centrée sur la recherche des seuls critères de rendements ou de chasse à l'aide européenne.

La FSU a condamné les fermetures de tribunaux, d'hôpitaux, de services... mues par le seul objectif de rentabilité financière et parfois, en vue de libérer l'espace pour les services assurés par le secteur privé (secteur hospitalier par exemple). Elle s'engage pour une politique de réimplantation équilibrée des services publics dans les territoires, principaux garants de l'égalité des citoyen-nes et des usager-es, de la satisfaction de leurs besoins. Une attention particulière sera accordée aux zones défavorisées (les ZUS notamment) ou aux zones rurales menacées par la désertification.

Cela implique la mise en œuvre d'une véritable péréquation des ressources financières, garante de l'intérêt général et en tout état de cause le maintien d'un rôle prédominant de l'État.

La FSU se prononce pour la relance d'une politique dynamique de la ville qui assure, quelle que soit la taille de la cité ou de l'agglomération, la mixité sociale, l'accès aux lieux culturels, le rapprochement des lieux de vie et des bassins d'emploi, le droit à un logement décent, la prise en charge des soins.

Trop souvent la politique de la ville a eu pour effet d'exclure les classes sociales les moins favorisées des centres-villes quand ces derniers ne sont pas tout simplement réservés aux activités marchandes. La mixité sociale est en recul. Les familles ayant le moins de ressources sont désormais éloignées des centres urbains, des lieux d'activité et des réseaux de transports en commun. La FSU est favorable au développement de transports publics interurbains respectueux de l'environnement. Les infrastructures ferroviaires existantes (voies, gares,...) doivent être rénovées et entretenues. On priorisera un schéma territorial cohérent et respectueux du principe d'égalité pour l'acheminement des personnes et des marchandises au détriment de la mise en œuvre de grands projets routiers, autoroutiers et aéroportuaires. Des mesures de redynamisation des espaces, de création de centres de vie abordables, accessibles et accueillants et de soutien à l'attractivité sont nécessaires.

Pour des raisons sociales mais aussi environnementales, les politiques tarifaires en matière de transports collectifs doivent en faciliter et en soutenir l'usage pour dissuader celui de l'automobile. Étant donnée la part prédominante des subventions issues des collectivités territoriales, la gratuité pour les personnes au chômage et les jeunes en formation doit être de mise. Des expériences intéressantes existent en matière de gratuité totale dans les transports publics urbains, comme à Aubagne par exemple. En s'appuyant sur ces exemples, une réflexion doit être menée pour l'accès gratuit à toutes et tous et pour toutes et tous (et notamment aux trajets de travail et de proximité) des transports locaux ou de proximité. Les aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite doivent par ailleurs être étendus.

Une grande part des transports de marchandises par route est évitable. Par des taxes réduites sur le gas-oil, des tarifs autoroutiers inférieurs au coût réel des l'impact des transports routiers (dégradation de chaussée, pollution, accidents) le modèle français a favorisé la route au détriment des alternatives. L'inter-modalité, l'utilisation du fret ferroviaire et des voies navigables existantes, le ferroutage, doivent conduire à des transferts du transport de marchandises par route vers des modalités moins consommatrices d'énergies, moins polluantes, plus pérennes et plus sûres.

La FSU condamne l'ouverture au marché du réseau ferré introduisant la concurrence dans le fret et le transport de voyageurs, la fermeture des lignes « économiquement non rentables » et la multiplication des tarifs des lignes.

L'insuffisance du nombre de logements disponibles, les prix des loyers ou les contraintes de transport contraignent les familles à accepter des logements trop petits, n'ayant pas toujours le confort qu'elles souhaiteraient, beaucoup trop loin de leur travail, des services et des écoles... Et cela est sans compter les sans-logis ! Le logement est un droit fondamental, un besoin essentiel pour toutes et tous. Lutter contre le mal logement, c'est agir pour une autre politique du logement (cf VI.6).

V-b-5 Pour une profonde réforme de la fiscalité

V-b-5-a Une fiscalité aujourd'hui injuste et inefficace

Depuis plusieurs années, les politiques fiscales ont visé à diminuer les impôts directs, présentés comme une charge insupportable notamment pour les entreprises et les ménages les plus aisés, au motif de préserver la compétitivité de notre économie, d'enrayer les évasions fiscales, de retenir ou d'attirer des capitaux, et plus récemment de lutter contre la crise...

Ainsi, l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 33 %, le taux marginal de l'impôt sur le revenu de 65 à 40 %, les niches fiscales se sont multipliées... Le bouclier fiscal qui consistait à plafonner les impôts directs à 50 % des revenus fiscaux a été supprimé début 2012 mais l'ISF (impôt sur la fortune) allégé de manière conséquente à la même date. Une partie des prélèvements a été transférée sur les impôts indirects ou locaux, socialement injustes comme la TVA ou la taxe d'habitation. D'autant plus qu'à la suite du rapport Gallois, le gouvernement crée un Crédit d'Impôt pour les entreprises, compensé partiellement par une hausse du taux principal et intermédiaire de la TVA.

La suppression de la taxe professionnelle, non compensée totalement par la nouvelle CET (Contribution Économique Territoriale), reporte une nouvelle fois sur les ménages, via la fiscalité locale, le poids de ce nouvel allègement consenti aux entreprises. Dans le même temps, les entreprises multinationales multiplient les dispositifs pour échapper aux impôts : ainsi, les PME payent en moyenne plus de deux fois plus d'impôt sur les bénéfices que les sociétés du CAC 40.

Basée sur un système ancien, inadapté et injuste, la fiscalité locale pèse de plus en plus lourdement sur les ménages les plus modestes. Le désengagement de l'État à de nombreux niveaux a de plus obligé les collectivités locales à assumer un nombre croissant de dépenses, notamment là où les besoins sociaux fondamentaux (éducation, santé, ressources...) sont les plus importants. Conséquence, les inégalités territoriales se sont creusées.

Amputées de ressources indispensables, les administrations publiques (État, collectivités, organismes sociaux) ont systématiquement réduit les dépenses publiques, affaiblissant du même coup la capacité de notre pays à répondre aux besoins sociaux, à relever les défis de notre époque en termes d'élévation du niveau de connaissances, de qualifications, de santé, de lutte contre le chômage, les défis environnementaux.

Les premières mesures fiscales annoncées pour 2013 - qui s'ajoutent aux 6 milliards de hausse d'impôts votés en juillet dernier allaient dans le bon sens parce qu'elles ciblaient essentiellement les grandes entreprises et les ménages les plus aisés (alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, tranche d'imposition à 45 %...). Elles restent en-deçà des attentes. Le système fiscal demeure trop peu progressif ; le gel du barème de l'impôt sur le revenu, même aménagé par une décote revalorisée, va pénaliser nombre de ménages ; l'ISF, rétabli de manière trop timorée, retrouve un niveau inférieur à celui d'avant la réforme de 2011 ; les niches fiscales ne sont pas remises à plat et certaines, seulement plafonnées. On est donc encore très loin de la réforme fiscale en profondeur que revendique la FSU alors que le Gouvernement y renonce.

De plus, suite au rapport Gallois, le premier ministre a annoncé une réduction de la fiscalité des entreprises de l'ordre de 20 milliards d'euros par l'instauration d'un « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ». Cette mesure, qui satisfait le patronat, sera financée à parts égales par des hausses de la TVA (la plus injuste) et par des coupes supplémentaires dans les dépenses publiques.

V-b-5-b L'exigence d'une fiscalité plus juste : un choix de société

La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre une redistribution des richesses.

Elle propose notamment de :

- redonner à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité par le rétablissement des tranches intermédiaires supprimées (pour lisser les effets de seuils), par la création de nouvelles tranches supérieures et le relèvement significatif du taux marginal d'imposition ;
- supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces; revenir sur les mesures négatives comme la suppression de la ½ part supplémentaire, s'opposer aux reculs envisagés (déduction de 10 % retraité-es)
- taxer plus fortement les revenus financiers et la fortune ;
- réformer la fiscalité des entreprises pour qu'elle soit plus juste et qu'elle favorise les politiques d'emploi, de salaires et d'investissements utiles ;
- diminuer la fiscalité indirecte, injuste socialement, en commençant par la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et les biens culturels ;
- donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

La fiscalité doit aussi permettre de modifier les comportements de production et de consommation pour construire un

développement économique et social solidaire et durable.

Inscrite dans le cadre d'un rééquilibrage d'ensemble de la fiscalité, cette dimension écologique doit concerner les ménages mais surtout les entreprises, qui doivent respecter les lois.

Si la FSU dénonce le principe du pollueur/payeur qui permet aux plus riches de continuer de polluer en payant, elle revendique une fiscalité écologique qui sanctionne les pollueurs, sans culpabiliser les individu-es ni aggraver les difficultés des plus fragiles, qui encourage les comportements responsables et qui aide au développement d'infrastructures non polluantes.

V-b-5-c Vers une harmonisation fiscale au niveau européen

Les politiques fiscales menées jusqu'à présent ont été essentiellement orientées vers une mise en concurrence des États entre eux, conduisant à un dumping fiscal et social aux conséquences désastreuses. Une harmonisation fiscale, vers le haut, à l'échelle européenne, est une nécessité absolue pour sortir de ce système pervers. De même, à l'échelle mondiale, des taxations globales (sur les transferts de capitaux notamment) doivent rapidement se mettre en place. La FSU doit proposer des pistes d'harmonisation fiscale (l'imposition des entreprises selon la localisation du bien ou de l'activité, l'échange automatique des données fiscales entre les pays européens et les paradis fiscaux,...) et en débattre avec les autres syndicats français et européens et avec les associations comme ATTAC, Copernic...

VI- Une protection sociale et des droits sociaux de haut niveau pour toutes et tous

VI-a Une reconquête nécessaire

Fruit d'une longue conquête, notre protection sociale a fait l'objet de remises en cause régulières et méthodiques (réforme injuste des retraites, inefficace par rapport aux objectifs affichés, désengagements successifs pour l'assurance maladie, fragilisation de la politique familiale...) qui visent à réduire les dépenses socialisées et à inciter les individu-es à se tourner vers des assurances privées.

Or, les déficits de la sécurité sociale ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes liée à une politique économique et sociale désastreuse qui a aggravé le chômage et comprimé les salaires, à une politique fiscale profondément injuste ainsi qu'à un laxisme envers le recouvrement des sommes dues par les entreprises et l'État.

La FSU défend le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour toutes et tous, dans l'esprit renouvelé de la sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités. Qu'il s'agisse de santé, de perte d'autonomie, de famille, de retraite, de droits sociaux, les besoins à couvrir sont immenses.

Faire face à ces enjeux suppose d'engager une réforme ambitieuse qui permette de dégager des recettes supplémentaires. Pour la FSU, la question des financements renvoie à un choix de société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire. La réforme qu'elle appelle de ses vœux doit notamment s'inscrire dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires.

La protection sociale est devenue universelle. : tous les revenus doivent contribuer à son financement. La FSU rappelle qu'elle s'est déjà prononcée pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses :

- modification et élargissement de la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises,
- suppression des abattements et exonérations de cette part qui concernent aujourd'hui plus de la moitié des salarié-es en France et qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi,
- suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif),
- taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.

Elle se prononce également pour l'augmentation de la part patronale de la cotisation sociale et sa modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche (cf V.b.2).

La FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la sécurité sociale, tout particulièrement à travers la CSG et la compensation des exonérations de la part patronale des cotisations par l'impôt.

Attachée au financement de la sécurité sociale par le biais des cotisations et à une gestion des caisses par des représentant-es des assuré-es sociaux démocratiquement élu-es, elle réaffirme que les richesses créées par le travail doivent demeurer le mode de financement prépondérant de la sécurité sociale mais qu'il est tout aussi nécessaire de dégager des ressources supplémentaires par l'imposition (de la fortune, des sociétés) et la taxation (des revenus financiers et du patrimoine).

La CSG ne concerne que les personnes physiques mais elle est assise sur une base plus large que les seuls revenus du travail : les personnes y sont assujetties sur l'ensemble de leurs revenus (d'activité, de remplacement, de placement, du patrimoine, des jeux). La part des revenus d'activité et de remplacement reste toutefois déterminante (87 %).

Les taux de la part patronale des cotisations ont été régulièrement diminués depuis 1979, ce que la FSU continue de contester. Elle s'opposera par conséquent à tout nouveau transfert de la part patronale des cotisations sociales vers la CSG, ainsi qu'à toute notion de « TVA sociale ».

Même assortie d'une progressivité de ses taux, qui la rendrait socialement moins injuste, la CSG ne remettrait pas en cause la logique de transfert des cotisations sociales vers l'impôt que la FSU a contestée et ouvrirait la voie vers une possible fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, mesure à laquelle la FSU s'oppose.

Pour concilier son attachement à un financement de la sécurité sociale par les cotisations et son exigence que soient davantage mis à contribution les revenus de placement et du patrimoine, la FSU préconise d'approfondir le débat en faveur des mesures suivantes :

- maintien d'une contribution sociale sur les seuls revenus de placement et du patrimoine avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux ;
- mouvement progressif de retour des ressources issues de la CSG sur les revenus du travail vers les cotisations sociales.

VI-b Pour une réforme juste et efficace des retraites

VI-b-1 Des réformes injustes

Les réformes imposées depuis 1993 visent à baisser le montant des retraites et pensions et organisent un retour vers la paupérisation des retraité-es. Elles pénalisent, notamment pour les femmes, les carrières courtes ou impactées par le chômage, la précarité, l'entrée tardive dans la vie professionnelle. Elles visent à favoriser le recours aux assurances privées en discréditant les régimes de retraite par répartition.

La nouvelle loi de 2011 augmente l'effet de la décote pour les salarié-es qui seront de plus en plus nombreuses et nombreux à ne pas réunir les conditions du taux plein. Elle aggrave la difficulté des fins de carrière en combinant, dans la Fonction publique, le report de l'âge de départ avec la suppression brutale de la CPA. Le décret carrières longues du 2 juillet 2012 constitue une première avancée mais le dossier reste entier.

Des voix s'élèvent déjà ici ou là pour instrumentaliser les travaux du COR : elles s'appuient sur le besoin chiffré à environ 20 milliards de financement de l'ensemble des systèmes de retraites en 2020 pour préparer de nouvelles régressions avec un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, qu'elles présentent comme « la » seule recette possible. La FSU demande au contraire que tous les paramètres soient pris en compte pour garantir une réforme des retraites juste et pérenne : elle rappelle notamment qu'une politique ambitieuse en faveur de l'emploi, des salaires et des pensions est déterminante pour assurer des financements pérennes. Elle s'oppose aux projets de gel, de désindexation totale ou partielle des retraites et pensions qui aggraveraient le décrochage du niveau de vie des retraité-es d'aujourd'hui et de demain.

VI-b-2 Les propositions de la FSU

Opposée à tout système par capitalisation qui soumet la protection sociale à la logique des marchés financiers, la FSU réaffirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition et au code des pensions dans la Fonction publique. C'est pourquoi elle conteste tout système de comptes notionnels ou par points qui individualiserait les droits. Ces systèmes rendraient encore plus aléatoires l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions.

Elle s'oppose à la fusion des régimes et propose l'harmonisation de leurs objectifs par le haut en vue d'assurer une parité de niveau de vie entre personnes actives et personnes retraitées.

Elle se prononce pour une réforme juste et efficace des retraites avec :

- le retour de l'âge de référence de départ à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % pour tou-tes et la référence incontournable des 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose :

- la suppression des décotes et surcotes ;

- le retour à l'indexation des pensions sur les salaires qui doivent être revalorisés ;
- une validation des périodes d'études et de précarité pour le calcul des pensions ;
- la révision du calcul de la retraite des polypensionné-es en leur appliquant la proratisation ;
- la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes par le rétablissement et l'amélioration des bonifications antérieures pour enfants, sans condition (4 trimestres en durée liquidable + 4 trimestres en durée d'assurance dans la FP, retour aux conditions d'attribution pour les 8 trimestres dans le régime général) ;
- une prise en compte de la pénibilité des métiers pour des départs anticipés et l'aménagement des fins de carrière ;
- la revalorisation des droits actuels à la réversion dans le régime général, leur maintien dans la fonction publique, et partout, l'extension aux personnes pacées.

Pour faire face à l'augmentation de la population âgée tout en garantissant un système solidaire de haut niveau, il faut accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points du PIB d'ici 2050, ce qui passe automatiquement par une autre répartition des richesses (hausse des cotisations, taxation des revenus financiers et du patrimoine), une autre politique en faveur de l'emploi, des salaires et de la justice sociale.

De plus en plus de retraité-es vivent sous le seuil de pauvreté, notamment les femmes seules : des centaines de milliers de personnes touchent moins de 600 euros par mois.

La FSU demande donc une revalorisation des pensions avec des mesures urgentes de revalorisation spécifique significatives pour les petites pensions et, pour le régime général, une pension minimum brute fixée au niveau du SMIC brut pour une carrière complète de 37,5 annuités.

VI-c Pour une politique ambitieuse de santé publique pour toutes et tous

VI-c-1 Un système de santé fortement menacé

Les désengagements successifs ont réduit la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO), encore élevée en moyenne (75 %) en raison du poids des affections longue durée (ALD) prises en charge à 100 %, mais à peine supérieure à 50 % en médecine de ville.

Sous l'effet des forfaits, des franchises et des déremboursements de médicaments mais aussi des dépassements d'honoraires, le « reste à charge » des patient-es s'est accru et les renoncements aux soins ont augmenté, notamment chez les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de précarité, faute d'une couverture suffisante par une complémentaire santé qui coûte de plus en plus cher.

Taxées de manière injuste, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements et offrent des prestations en fonction des sommes versées. Le transfert des coûts de santé sur les patient-es donne aux mutuelles une responsabilité accrue dans le combat pour faire respecter les principes de solidarité, défendre la Sécurité sociale afin de résister à la mise en concurrence avec les assurances privées. Des liens plus étroits entre les mutuelles et le mouvement syndical sont nécessaires pour faire vivre l'esprit mutualiste.

L'inégale répartition des médecins sur l'ensemble du territoire renforce les inégalités dans l'accès aux soins. Les délais d'attente pour obtenir une consultation dans certaines spécialités sont très importants. Certaines zones rurales et périurbaines sont de véritables déserts médicaux.

La mise en place d'une médecine à plusieurs vitesses s'est par ailleurs accélérée avec le développement des dépassements d'honoraires dans le cadre du secteur 2. Loin de s'attaquer à ces dépassements, la création d'un secteur optionnel risquait au contraire d'en étendre la pratique. Le gouvernement a engagé des négociations pour les encadrer. Mais l'accord conclu fin 2012 entre 3 syndicats de médecins, la Cnamts et l'Unocam ne règlera rien pour les assuré-es sociaux car ces dépassements ne sont ni supprimés ni réduits de manière significative, et la signature d'un « contrat de bonne pratique » est laissée au libre choix des médecins.

Mis sous tutelle avec la loi HPST de 2009 et la création des agences régionales de santé (ARS), les organismes de sécurité sociale sont sommés de faire les mauvais choix pour mettre en place la politique de baisse des dépenses de santé qui avait été décidée par l'État.

L'ancien gouvernement n'avait pas caché sa volonté de définir un « panier de soins » remboursable par une AMO a minima, limité aux « gros risques », et de transférer le reste des dépenses sur les complémentaires ou sur les malades.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 comporte des mesures qui vont dans le bon sens mais n'opère pas de rupture réelle avec les lois de financement précédentes alors que les attentes sont fortes en matière de santé. La FSU conteste par ailleurs le prélèvement de 0,3 % sur les pensions des retraité-es imposables pour financer la perte d'autonomie.

VI-c-2 Les propositions de la FSU

La FSU dénonce le glissement opéré ces dernières années vers une « complémentaire pour tou-tes » devant pallier les insuffisances d'une AMO repliée sur les seuls risques lourds.

Elle réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées avec une assurance maladie qui couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.

La FSU demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie.

Ce droit doit être financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale et s'inscrire dans une démarche de services publics. La convergence avec la prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit être réalisée dans ce cadre.

L'objectif annuel de dépenses doit prendre en compte tous les besoins réels en anticipant sur les évolutions nécessaires, et accroître les remboursements y compris pour les soins dentaires, auditifs ou visuels.

La FSU se félicite du remboursement à 100 % de l'IVG et de la contraception pour les mineures et demande que cette décision soit étendue également aux personnes majeures.

La FSU propose de :

- réorganiser la médecine de ville : en repensant le rôle du ou de la généraliste dans un réseau de santé coordonné, en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération, en retravaillant la notion de médecin référent-e, en revoyant les études médicales et développant une formation continue indépendante des laboratoires pharmaceutiques, en relevant le numerus clausus et en réfléchissant aux conditions de l'installation des médecins afin d'apporter des solutions efficaces au problème des déserts médicaux (« maisons de santé », centres de santé...);

- réorienter le système fondé sur le « tout curatif » vers la prévention à tous les niveaux : en développant une véritable politique d'éducation à la santé, en luttant pour un environnement de qualité, l'amélioration des conditions de vie et de travail, en réorganisant le système de santé en tenant compte des besoins des populations et en valorisant la médecine du travail et de prévention (dans la FP) ; la remise en cause, pour des raisons strictement budgétaires, de certains dépistages systématiques doit par exemple cesser ;

- défendre l'hôpital public : en établissant une carte sanitaire à partir des besoins et en luttant contre les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités, en interdisant l'usage privé au sein des hôpitaux publics, en abrogeant la T2A qui freine l'accomplissement des missions de service public et en attribuant à l'hôpital les dotations lui permettant de répondre dans les meilleurs délais aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT ;

- revaloriser l'acte médical d'IVG et rouvrir les centres IVG qui ont été fermés (voir zoom femmes) ;

- engager plus largement une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux, recréer une véritable opposabilité des tarifs et prendre des mesures d'encadrement strict pour aboutir rapidement à l'interdiction des dépassements d'honoraires ;

- promouvoir une autre politique du médicament : en luttant contre le lobbying des laboratoires pharmaceutiques et en revoyant le statut des visiteuses et visiteurs médicaux, en créant un pôle public du médicament, en développant la recherche publique et en modifiant les pratiques médicales en terme de prescription ;

Plusieurs scandales récents ont confirmé l'impérieuse nécessité de mettre en place une autorité indépendante, chargée du contrôle réel de l'évaluation et des conditions de mise sur le marché des médicaments, garante de la transparence de la politique de santé publique ;

- développer les moyens d'accompagnement à domicile et les structures d'accueil pour les personnes dépendantes, et revaloriser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : la loi à venir devra apporter des réponses satisfaisantes à la fois pour les EHPAD et les professionnel-les qui interviennent dans ces établissements, et offrir des services à domicile pour lesquels les personnes doivent être formées en nombre suffisant. Pour les personnels de droit public, la FSU demande que leur statut relève soit de la FPT soit de la FPH (cf thème 2) ;

- rétablir une véritable démocratie sanitaire : en rétablissant l'élection des représentant-es des salarié-es, en consultant les assuré-es sociaux sur les choix importants, en redéfinissant dans l'immédiat les missions et les modes de

fonctionnement des ARS et en donnant à la conférence régionale de santé un rôle majeur en termes de propositions, en mettant en place une autorité de santé indépendante des intérêts marchands.

VI-d Pour une politique familiale ambitieuse

La FSU se prononce pour une politique familiale ambitieuse qui concerne toutes les formes de famille, y compris mono-ou homo-parentales.

Opposée à toute diminution du congé maternité et à toute transformation de la nature de celui-ci, elle exige son extension à 26 semaines.

Elle est attachée au maintien du congé parental, menacé à cause de son coût jugé élevé, sous ses formes plus souples récemment acquises pour les parents qui le souhaitent (partage possible entre les parents, congé à temps partiel). Elle demande l'accès au congé parental, au congé pour garde d'enfant malade et au congé de présence parentale pour les parents sociaux, et la transformation du congé de paternité en congé de parentalité.

L'instauration par la loi de financement de la sécurité sociale 2013 d'un « congé de paternité et d'accueil de l'enfant » va dans ce sens. La FSU demande l'allongement de ce congé lequel doit, dans un souci de clarification, s'intituler désormais « congé de parentalité ».

Elle refuse la mise sous condition systématique de ressources des prestations familiales et se prononce pour le versement des allocations familiales dès le 1^{er} enfant.

Le développement d'un service public de la petite enfance est indispensable pour permettre aux femmes de travailler et à chaque famille de bénéficier pour son enfant d'un mode de garde choisi et adapté à son âge et ses besoins : crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant et des horaires d'ouverture élargis, formation améliorée et statut garanti pour les assistants et assistantes maternelles privées avec 3 enfants pris en charge au maximum.

VI-e Chômage, minima sociaux, sécurité sociale professionnelle

Près de 3,6 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux. Un peu plus de 6 millions en vivent. Le taux de chômage s'établit à 10 % de la population active. Les jeunes, les femmes, les seniors en sont les principales victimes. Les embauches en contrat très courts, le sous-emploi, le recours aux emplois précaires et dérogatoires ne révèlent rien d'autre que le manque d'offres d'emplois et l'absence de volonté des entreprises de développer des emplois durables et de qualité.

L'annulation de certaines mesures ou projets du précédent gouvernement (TVA sociale, défiscalisation des heures supplémentaires) était une première avancée. D'autres restent à réviser (la préparation opérationnelle à l'emploi) ou doivent être annulées (l'obligation à la sortie de formation, d'accepter un emploi sous peine de sanction,...) au profit de la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle articulant emploi et formation pour les centaines de milliers de personnes en situation de chômage de longue durée, avant un élargissement à toutes et tous. La FSU réitère les mandats adoptés au congrès de Lille. En construisant une sécurité sociale professionnelle, l'objectif est de créer, en partant des droits actuels les plus protecteurs, une continuité de droits, quelle que soit la situation effective des personnes (en activité, en reconversion, en attente d'emploi ou de formation). Le niveau de rémunération, la reconnaissance et le développement de la qualification professionnelle de la carrière, le droit à la retraite et à la formation, la transférabilité des droits et avantages sociaux doivent ainsi être assurés par un financement mettant à contribution les entreprises.

Des mesures doivent être prises rapidement : augmentation des minima sociaux, ouverture du RSA à partir de 18 ans plutôt que 25 ans, renégociation de la Convention Unedic, rétablissement de l'Allocation équivalent Retraite.

Dans le même temps, la FSU porte des propositions de relance de l'emploi incluant des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi des jeunes avec des formations professionnelles diplômantes/qualifiantes offrant de véritables perspectives d'insertion professionnelle.

Cela passe par la refondation et le redéploiement du Service Public de l'Emploi, doté de missions élargies et de moyens supplémentaires, incluant la sauvegarde de l'AFPA, la stabilisation des Missions Locales, leur développement en réinvestissant la totalité de leurs missions initiales.

Ce Service public de l'emploi dans ses différentes composantes serait un outil indispensable pour toute nouvelle politique de l'emploi, de protection des salarié-es et d'intervention active de l'État, de garanties sociales et d'indemnisation de l'ensemble des personnes au chômage (cf. thème 2), ce qui suppose que des caisses de chômage

soient créées dans les COM.

À ce titre, Pôle Emploi doit disposer des moyens nécessaires pour faire face à l'accroissement du nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi et répondre à l'ensemble des missions relevant de l'accueil, de l'indemnisation, de l'accompagnement, de l'orientation professionnelle, de commanditaire de formation.

Le gouvernement doit revenir sur sa décision d'imposer à Pôle-Emploi un plan d'économie de 80 millions d'€ dans les 2 ans à venir.

Les politiques de l'emploi et de la FP doivent rester en premier lieu de la compétence de l'État dans le cadre d'une organisation déconcentrée avec prise en compte des spécificités locales.

Il faut s'engager de manière volontariste dans la réinsertion des personnes en grandes difficultés afin qu'elles retrouvent dignité et perspectives. Y contribuent aussi le relèvement des minima sociaux, l'augmentation des salaires et des prestations familiales, la réduction des délais d'indemnisation des chômeuses et chômeurs, la simplification des voies de recours, des moyens supplémentaires en personnels qualifiés pour les accueillir et les accompagner, la définition d'une charte des droits des usager-es incluant leur représentation dans les instances de dialogue, la restauration du dialogue social... La définition d'un continuum de droits garantissant un revenu maintenu, des droits permanents quelle que soit la situation traversée est mise en débat.

Des menaces pèsent par ailleurs fortement sur l'aide alimentaire des personnes les plus démunies, la commission européenne ayant prévu de ne pas reconduire les aides en 2014.

VI-f Logement (droit au logement, logement social...)

La politique du logement reste très inégalitaire et les plus pauvres en sont les premières victimes. Les loyers et les prix de l'immobilier ont atteint aujourd'hui des niveaux élevés jamais inégalés. Après une période de baisse, ils ont rapidement retrouvé leur niveau d'avant 2008, et poursuivent leur progression. L'insuffisance chronique de l'offre est amplifiée par la chute de la construction observée depuis 2008 alors que les besoins sont toujours aussi importants.

Le droit au logement doit rentrer dans les faits. Le dernier rapport diffusé par la fondation Abbé Pierre rappelle, chiffres à l'appui, que les difficultés de logement concernent près de 9 millions de personnes en France.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour répondre effectivement aux besoins en logement de toutes et tous, et rompre ainsi avec une logique qui oriente les personnes en situation de fragilité vers des formules intermédiaires d'hébergement et de logement. Toutefois, les crédits du SAMU social doivent être révisés à la hausse en cohérence avec les recommandations du Conseil d'État afin de mieux répondre aux situations d'hébergement d'urgence.

Il faut garantir une offre de logements suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins, notamment ceux des personnes les plus modestes. Elle doit aussi répondre à l'exigence de mixité sociale. La récente loi qui durcit la loi SRU en portant à 25 % le seuil de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitant-es, va dans le bon sens. Mais ce seuil devra être réellement respecté, ce qui suppose des sanctions beaucoup plus dissuasives.

Il s'agit de garantir l'application et l'amélioration des lois DALO et SRU, de lutter contre la spéculation immobilière, de faire appliquer la loi sur les réquisitions de logements et bureaux vacants et la fin des expulsions.

C'est aussi se fixer comme objectif de construire des cadres de vie dignes, adaptés, qu'ils soient définitifs ou provisoires dans l'attente de l'octroi d'un logement autonome. La construction nécessaire de logements neufs comme la réhabilitation de l'habitat ancien doit se faire en tenant compte de normes environnementales exigeantes (isolation, économie d'énergie,...) et de l'évolution de facteurs sociaux (accessibilité pour les handicapé-es et personnes âgées, expériences d'habitat intergénérationnel...)

Dans le cadre des mesures préventives, un accompagnement social est nécessaire pour répondre à toutes les difficultés nées de l'absence de logement, notamment en matière éducative et de santé.

L'encadrement des loyers dans des zones considérées comme tendues limitant la révision des loyers à l'évolution de l'indice de référence (IRL) va dans le bon sens. Cette mesure d'urgence, souhaitée depuis longtemps par les associations de locataires, devra trouver une extension dans une loi-cadre sur le logement et la création d'un observatoire des loyers.

VI-g Retraité-e, citoyen-ne à part entière

Dans quelques années, 30 % de la population aura plus de 65 ans. La place de la personne retraitée dans la société

résulte de son statut d'ancien-ne salarié-e ayant acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel de retraite. C'est un-e citoyen-ne à part entière et tout le monde sait la place que cette personne occupe dans la vie familiale, citoyenne, associative, syndicale et politique, tout comme sa contribution à la vie économique.

Être citoyen-ne suppose la reconnaissance effective de son rôle social et la possibilité de l'exercer librement, ce qui exige de pouvoir vivre décemment, de se loger, de se soigner, de se cultiver...

Passeuse de mémoire et d'expérience, créatrice de lien social, la personne retraitée favorise ainsi l'accès des jeunes aux responsabilités.

VII- Pour le respect des droits et des libertés, pour l'égalité des droits

Dans un contexte marqué par le chômage, la précarité et l'exclusion sociale, les discriminations frappent les personnes les plus démunies. Elles frappent plus particulièrement les populations étrangères ou d'origine étrangère victimes du racisme et de la xénophobie. Pour la FSU, la lutte contre les exclusions et les discriminations, contre les atteintes aux libertés et aux droits démocratiques, contre le racisme et la xénophobie s'inscrit pleinement dans le syndicalisme quotidien.

Durant les années Sarkozy, une frénésie législative et sécuritaire a généré de nouvelles lois, de nouveaux fichiers qui ont sérieusement mis en cause les droits et libertés, notamment ceux des plus précaires (chômeuses et chômeurs, étrangères...). Discours décomplexé et politiques xénophobes et sécuritaires se sont aussi dangereusement banalisés, et il faudra du temps pour revenir sur cette évolution insidieuse des mentalités. Aujourd'hui il est urgent de reprendre de nombreux dossiers pour, a minima, annuler les multiples récessions : fichage, entraves à la liberté de circulation, attaques contre la justice, et particulièrement celle des mineur-es, l'instauration d'un "droit de timbre" de 35 € pour les actions en justice (civile, familiale, prud'homale, administrative...), qui fait peser sur les seul-es justiciables, le financement de l'aide juridictionnelle et qui constitue une atteinte grave au droit fondamental d'accès au/à la juge. La FSU doit y contribuer en s'impliquant fortement dans les actions en faveur de tous les droits, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils et politiques ou environnementaux.

VII-a Des lois sécuritaires, fichiers, des atteintes aux libertés d'expression, loi régressive sur la justice des mineur-es notamment, répression et violences policières

Une politique sécuritaire et de répression ne peut constituer la réponse aux problèmes de société. Plutôt que de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise sociale, c'est le choix de la surveillance et la répression de populations ciblées qui a été mis en avant ces dernières années. Ni en parole ni en acte, Valls actuel ministre de l'Intérieur n'a marqué de rupture.

À plusieurs reprises, la FSU a demandé aux autorités européennes et aux autorités françaises, notamment au gouvernement précédent, de réviser profondément le MAE (Mandat d'Arrestation Européen). C'est cette procédure qui a permis d'arrêter puis de livrer à la police espagnole, la militante Aurore Martin, poursuivie pour des activités politiques légales en France.

VII-a-1 Fichiers, traçabilité

La traçabilité des personnes se poursuit : vidéo-surveillance, géolocalisation, biométrie, fichage dès l'enfance et tout au long de la vie... Les fichiers se multiplient avec possibilités d'interconnexion des fichiers et des items inacceptables, souvent très loin d'un contrôle démocratique ces dispositifs, non encadrés par la loi, participent au traçage informatique de la population et mettent gravement en danger les libertés individuelles. La FSU revendique une plus grande autonomie pour la CNIL et une augmentation de ses prérogatives, de réels moyens politiques et techniques lui permettant le contrôle des contenus et de l'utilisation des fichiers. Les fichiers interconnectés et externalisés permettant, sans contrôle de l'auteur-e ou des personnes concernées, de disposer de données à caractère privée représentent un grave danger. La question de leur existence est posée. En tout état de cause, la FSU exige une meilleure protection des données. Elle reste vigilante en ce qui concerne toutes les formes de fichage, notamment des mineur-es (dont les élèves), et combatta toute dérive pouvant remettre en question le respect de la vie privée. L'information et l'accès des usager-es aux fichiers les concernant doivent être renforcés. La FSU demande l'arrêt de Base-Élève, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil décentralisé.

VII-a-2 Réorganiser la police, mettre fin aux répressions et violences policières

La FSU rappelle que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. La police nationale doit avoir les moyens d'assurer ses missions de service public. La FSU considère que la police administrative doit être totalement réorganisée pour assurer pleinement son rôle de prévention et de protection des populations. La police judiciaire, notamment économique et financière, doit être nettement renforcée afin de remplir ses missions de recherche des délinquant-es, dont celles et ceux de la finance, et pour

l'élucidation des infractions, telles celles liées aux atteintes à l'environnement, ou au trafic des êtres humains. L'accroissement des prérogatives de la police municipale entraîne un risque démocratique majeur, que renforce sa dépendance aux maires. La FSU se prononce pour l'abrogation de la LOPPSI 2.

La FSU demande la dissolution de la BAC et le rétablissement de la police de proximité. La police doit se montrer respectueuse des personnes et de leurs droits. Les contrôles d'identité doivent pouvoir donner lieu à la délivrance d'un récépissé. Il faut assurer le contrôle de la justice sur les actions policières afin que soient garanties les libertés individuelles, et élargir à tou-tes les citoyen-nes la saisine du Défenseur des Droits (Collège Déontologie de la Sécurité).

La FSU dénonce les violences policières, et l'impunité dont ont bénéficié certain-es fonctionnaires de police dans ce domaine. Les sanctions prévues pour les manquements et délits constatés doivent être appliquées. Les armes dites non létales, comme le Flash Ball, le « Taser » ou le LBD ainsi que les techniques dangereuses d'immobilisation comme la clé d'étranglement, représentent un véritable danger comme l'ont montré différentes affaires à Nantes, Montreuil, Marseille... La FSU exige leur interdiction.

Elle dénonce aussi l'accroissement des sanctions administratives et des poursuites pénales à l'encontre de militant-es et des manifestant-es, notamment en ce qui concerne les actions de solidarité et de désobéissance civile, et demande l'amnistie. Elle prend note de l'abrogation du délit de solidarité. La FSU demande l'amnistie de tou-tes les militant-es menacé-es de poursuite, condamné-es ou victimes de sanctions disciplinaires pour des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux ou d'activités syndicales. La FSU demande l'arrêt des poursuites contre les syndicalistes et les militant-es associatifs qui ont refusé de « donner » leur ADN à la police. Les données collectées dans ces conditions doivent être effacées. Enfin, la FSU refuse la pénalisation de l'action syndicale et demande que soient abrogées les directives permettant le fichage ADN.

VII-a-3 Faire de l'incarcération un ultime recours

Surfant sur la peur et le sentiment d'insécurité, instrumentalisant la place des victimes, la politique menée en matière de justice pénale ces dernières années est le résultat de lois de circonstances, proposées et votées après la médiatisation et l'exploitation politique de faits divers. Le concept de « dangerosité », instituant une psychiatrisation dangereuse de la Justice, est devenu prétexte d'une politique sécuritaire qui prolonge les peines par l'instauration de mesures de sûreté, en contradiction avec les principes du droit français. Après la loi de 2010 dite de non-récidive, la loi relative à l'exécution des peines a été le point d'orgue d'une politique pénale qui fait de l'incarcération la réponse privilégiée. Sous couvert de rapidité de la réponse, les procédures de comparution immédiate se sont multipliées, alors qu'elles réduisent les possibilités de la défense et sont pourvoyeuses de peines d'incarcération.

La FSU dénonce l'utilisation systématique de « l'outil prison », pour les personnes majeures comme pour les mineures, notamment pour de courtes ou très courtes peines, dont l'effet déstructurant et criminogène catastrophique est prouvé. La loi pénitentiaire de 2009, qui devait apporter plus de dignité dans les prisons françaises, a été une occasion manquée. La FSU revendique le droit pour les personnes détenues à l'exercice plein des droits reconnus à tout-e citoyen-ne (droits civiques, civils et familiaux, santé, formation, enseignement, droits sociaux et droit du travail, etc.). À cet égard, l'ensemble des services publics compétents en ces domaines doit pouvoir intervenir auprès des personnes détenues. La FSU revendique également l'application des règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe (Rec (2006) 2 du 11 janvier 2006), l'instauration d'un *numerus clausus* pour tous les établissements pénitentiaires.

Si le remplacement de places, dont la vétusté rend les conditions de détention indignes, est une nécessité, la FSU affirme que l'incarcération ne doit pas être la sanction de référence mais l'ultime recours, pour les personnes majeures comme pour les mineures. Pour ce faire, la peine de prison doit être exclue pour un certain nombre de délits et l'échelle des peines doit être revue : les peines exécutées en dehors de la prison, la probation, doivent être reconnues et valorisées. La libération conditionnelle d'office doit être promue. Les règles européennes de la probation doivent donner lieu à un travail en France et être mises en application. Mais la question des moyens restera un préalable incontournable au développement des peines effectuées dans la communauté, notamment dans des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation aujourd'hui carencés. La FSU s'oppose à toute nouvelle hausse du nombre de places en cellule qui aboutit toujours à une augmentation de la population carcérale.

Le changement de cap annoncé par la ministre de la justice Christiane Taubira (faire de la prison l'ultime recours en développant notamment les alternatives à l'incarcération et à la probation) doit se concrétiser rapidement.

VII-a-4 Situation de la justice des personnes mineures

Pendant les années « Sarkozy », les attaques contre la spécificité de la justice des mineur-es n'ont jamais été aussi fortes. Les mineur-es sont devenu-es la nouvelle classe dangereuse. L'ordonnance de 1945 a fait l'objet de nombreuses lois votées très souvent en procédure accélérée, généralement après un fait divers dramatique : instauration d'un tribunal correctionnel, accélération des procédures, banalisation de l'emprisonnement... Même si la nouvelle Garde des Sceaux souhaite se positionner différemment (abrogation du tribunal correctionnel et valorisation du milieu ouvert), nous n'assistons pas à une véritable rupture avec les politiques antérieures.

La FSU réaffirme que les mineur-es, auteur-es de délit, restent des enfants et qu'il faut, au-delà de la sanction pénale, les protéger et les éduquer. Elle se prononce pour la primauté de l'éducation sur la répression. La FSU s'opposera à l'incarcération des mineur-es, et demande la fermeture des centres fermés pour mineur-es.

VII-b Reconstruire la démocratie, développer la citoyenneté :

VII-b-1 La démocratie en crise

L'aggravation de la crise économique s'accompagne d'une montée de la xénophobie, du racisme, de l'intolérance, de la stigmatisation des « assisté-es », du déni de démocratie. La fatalité constamment invoquée et l'impuissance ressentie favorisent la recherche de « coupables » et une nouvelle montée du vote d'extrême droite. Dans le même temps, l'abstention explose ; on peut d'autant plus parler d'une crise de la représentativité que les institutions ne sont pas à l'image de la société dans toute sa diversité : les classes populaires sont largement sous-représentées ainsi que les jeunes, les femmes et les minorités. À cela s'ajoute une crise des institutions issues de la Constitution de la Ve République, contestable du point de vue démocratique.

Les années passées ont été marquées de la volonté politique de réduire les comportements et actes solidaires au profit d'une montée de l'individualisation et de l'individualisme : le repli sur soi plutôt que le débat, le chacun chez soi plutôt que l'accueil, le chacun pour soi plutôt que les expressions et les mobilisations collectives.

Il s'agit aujourd'hui de redonner confiance aux citoyen-nes, aux électeurs-trices, aux usager-es et de promouvoir l'expression de leurs besoins, leur reconnaissance, leur légitimité en les impliquant mieux et plus souvent dans les processus décisionnels et l'élaboration de projets collectifs soutenant la solidarité, le respect de l'autre, l'égalité et la laïcité.

VII-b-2 Société civile et processus participatifs

Comment transformer les interrogations et la méfiance des citoyen-nes en processus constructifs de réappropriation du politique, qui doit demeurer un lieu de confrontation ? La démocratie participative peut constituer un élément de réponse si elle s'appuie vraiment sur des formes d'auto-organisation populaire.

Il s'agit d'engager une vraie réflexion sur la manière dont les citoyen-nes peuvent être acteurs-trices. Les organisations syndicales, les associations d'usager-es, les partis politiques ont un rôle évident à jouer dans les processus participatifs : expression publique des exigences citoyennes, manifestations, demandes de référendums, pétitions, forums civiques... Ils contribuent à la qualité du débat argumenté, notamment pour contrer la « pensée unique », véhiculée par des pseudo-expert-es libéraux, et le poids des lobbies.

Parallèlement, le pluralisme des médias, le respect des libertés individuelles et du droit d'expression doivent être renforcés pour permettre l'accès à l'information et la communication, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit par ailleurs de s'opposer à toute censure issue d'un cybercontrôle arbitraire.

La FSU coopère avec les mouvements d'éducation populaire, forums sociaux et contre-sommets altermondialistes, universités populaires, des collectifs citoyens, des mouvements associatifs et d'éducation populaire comme ATTAC, Copernic... dans leur recherche de nouvelles formes de sensibilisation et de mobilisations, et dans leur volonté de tisser du lien social. Des réseaux basés sur la solidarité, promeuvent des actions qui s'inscrivent dans un processus de transformation de la société : AMAP, réseaux de commerce équitable, de l'économie solidaire... L'émergence du mouvement altermondialiste a traduit l'adhésion à une action militante pour une cause à la fois globale et aux multiples visages.

D'autres formes d'actions sont apparues, autour de la résistance et de la désobéissance civile : RESF, mouvement des Désobéissant-es, Indigné-es, faucheuses et faucheurs OGM, « casseuses et casseurs de pub », Forums contre les grands projets inutiles... Ces actions, ces réseaux ont su créer de nouveaux espaces démocratiques et inscrire certaines questions professionnelles et/ou sociétales dans le débat public. Elles ont aussi leurs limites : difficultés à s'inscrire dans la durée, problèmes de représentativité...

Comment articuler les actions collectives et les démarches individuelles ? La FSU considère que ces actions, collectifs et réseaux peuvent être complémentaires de l'action syndicale pour mobiliser et s'opposer à des mesures, réformes, décisions contestables. C'est pourquoi la FSU s'intéresse, voire apporte son soutien à ces actions dès lors qu'elles respectent les valeurs qu'elle prône et permettent de rassembler autour d'objectifs communs. Elle s'oppose à toute sanction à l'encontre des citoyen-nes qui participent à ces formes d'action non violente.

VII-b-3 Lutter contre les idées d'extrême-droite

Le résultat des élections présidentielles a montré un enracinement du vote en faveur du Front national. Si les motivations de cet électorat peuvent être d'ordre contestataire, voire anti-libéral, la dimension identitaire, nationaliste et raciste est toujours présente derrière ce vote. Le gouvernement précédent est en partie responsable de la banalisation de ces idées nauséabondes, la droite n'ayant pas hésité à adopter une stratégie de division et de stigmatisation, au détriment des solidarités, pour tenter de détourner l'attention des vrais problèmes et de l'insécurité sociale, ainsi que pour séduire l'électorat d'extrême-droite.

Face à ce constat, face à l'expression décomplexée de la xénophobie, et les discriminations religieuses pointant particulièrement l'islam, face aussi à l'abstention, particulièrement massive dans les milieux populaires, nos organisations syndicales ont aussi à coopérer dans un front large. La FSU continuera à :

- afficher clairement ses valeurs ;
- porter haut et fort les exigences de justice sociale, basées sur la solidarité nationale et internationale afin d'obtenir des politiques des réponses à la hauteur des enjeux ;

- participer activement à la lutte contre les inégalités et les discriminations, en combattant les idées reçues sur les immigré-es, les pauvres, les chômeuses et chômeurs, les gens du voyage, les Roms..., en combattant le sexisme et l'homophobie.
- participer aux collectifs unitaires de mobilisation contre l'extrême-droite et ses idées, dont VISA.
- décrypter le double langage de l'extrême-droite en matière économique et sociale, par une analyse syndicale à destination des salarié-es, des chômeuses et chômeurs et des retraité-es.

VII-c Accès à la culture/aux cultures, à la connaissance, à la communication

La culture est un droit fondamental garanti par la Constitution. Son exercice implique que le service public culturel, porté par l'État comme par les collectivités, soit doté de moyens suffisants pour remplir ses trois missions fondamentales : l'aide à la création, la protection et la sauvegarde du patrimoine, la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle. La FSU s'oppose à l'augmentation de la TVA sur les biens culturels, le cinéma, les livres.

Or, ces dernières années ont été marquées par des diminutions massives de crédits, des suppressions d'emplois et des externalisations de personnels, des disparitions de structures et des abandons de missions. Il est nécessaire de restaurer les moyens permettant au service public culturel de jouer son rôle et notamment de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, le tiers secteur culturel ayant été mis à mal par ces mêmes politiques désastreuses, nombre d'associations et de compagnies ne peuvent subsister faute de crédits. Il faut des moyens suffisants affectés à la création et aux arts vivants, à l'accès aux œuvres, aux événements et aux pratiques culturelles ; en particulier, l'emploi artistique doit être garanti, notamment à travers le régime des intermittent-es.

Le secteur patrimonial est considéré par le néolibéralisme comme un stock d'actifs économiques. Or, un monument historique ou un musée ne sont pas des attractions censées tendre vers une rentabilité financière à travers la gestion d'une clientèle, mais des institutions de transfert au service d'un public citoyen. La puissance publique doit s'occuper de redistribution et de diffusion culturelle, non de gestion du flux des entrées payantes. Il est crucial que l'État, tout en respectant une nécessaire décentralisation, garantisse un pilotage national de l'action culturelle dans un but de cohérence et d'égalité, par-delà tout intérêt particulier ou local.

En 2003-2004, le gouvernement Raffarin a placé la réalisation des fouilles archéologiques préventives dans le champ de la concurrence commerciale, avec de lourdes conséquences sur les conditions et la qualité de la recherche. La FSU revendique l'arrêt de ce régime concurrentiel, le rétablissement d'un mode de financement public, adapté aux besoins, pour le développement du service public de l'archéologie (État/collectivités). Le gouvernement Fillon a ruiné les enseignements artistiques et porté des coups très rudes à la recherche dans le secteur culturel. Une politique différente doit être mise en place, respectueuse des métiers, des agent-es et de leurs missions.

Le fait culturel se caractérise par sa pluralité, il n'y a jamais « une » culture mais toujours « des » cultures prises dans des processus continuels de brassage, d'inter-influences et de redéfinition. Notre position éthique considérant que toutes les cultures ont un même degré de dignité ne doit pas être confondue avec un relativisme généralisé : si elle implique de reconnaître les langues et cultures régionales, elle ne dispense pas, en revanche, de condamner tout trait culturel en contradiction avec les droits humains

Dans nos sociétés modernes, la place prépondérante des grands médias, la révolution numérique, la montée irrésistible de l'audiovisuel ou le développement d'internet posent de manière nouvelle le problème de la diffusion des œuvres et leur appropriation.

La FSU a combattu HADOPI et se réjouit de sa neutralisation, tant en raison de son inefficacité que des menaces qu'elle faisait peser sur la liberté individuelle et la protection de la vie privée.

Les nouvelles pratiques culturelles, fondées sur le partage et l'interactivité, permises par les nouvelles technologies, doivent pouvoir se développer, ce qui implique un large débat démocratique pour trouver un modèle économique qui, tout en respectant les droits des auteur-es et des artistes, soit tourné vers l'avenir.

VII-d Égalité des droits : orientation sexuelle, identité de genre

La FSU revendique l'égalité complète dans l'accès à toute forme d'union (mariage, PACS, vie maritale), ainsi que l'accès à la parentalité, notamment par le recours à l'adoption, ou à la PMA (procréation médicalement assistée), et la reconnaissance du statut de beau-parent.

Cependant, l'égalité juridique, si elle est essentielle dans une société ouverte à la diversité, ne saurait être suffisante face aux nombreuses violences et discriminations dont sont victimes les personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-les, Transsexuel-les). Chez les jeunes, les LGBT-phobies peuvent entraîner dépression, déscolarisation, suicide... L'état doit tout mettre en œuvre pour protéger les personnes et faire reculer les discriminations, les stéréotypes et les préjugés.

La FSU revendique la dépsychiatriation des personnes transgenres, un accès facilité au changement d'état civil sans obligation de chirurgie ni de stérilisation préalables, et l'aménagement de leur environnement professionnel durant la

période de transition, ainsi qu'un congé spécifique de transition.

La FSU affiche clairement ses engagements contre les LGBT-phobies, c'est en particulier le sens de sa participation aux Marches des fiertés. Elle défend les personnels victimes de discriminations. Convaincue que l'hétérosexualité n'est pas la norme, mais seulement majoritaire, la FSU organise des actions de sensibilisation, notamment dans le secteur de l'éducation, afin de lutter contre les LGBT-phobies et de promouvoir la diversité. L'éducation doit aborder pleinement ces questions, aussi bien dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ou de l'éducation à la sexualité que dans l'ensemble des dispositifs quand le sujet s'impose.

La FSU apportera son soutien à toutes les initiatives internationales de défense des personnes LGBT, en particulier à l'ONU pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

VII-e Mourir dans la dignité : un droit à conquérir

Le rapport Sicard met en évidence l'insuffisante prise en compte de la volonté de la personne malade en fin de vie. Dans la continuité de ses prises de positions antérieures (congrès de Marseille et de Lille) la FSU revendique la possibilité pour toute personne atteinte d'une maladie incurable ou en phase terminale d'exercer son droit à mourir dans la dignité et à en choisir les modalités : soins palliatifs et / ou aide active à mourir.

VII-f Handicap : accessibilité lieux publics, logements, emplois

Depuis la loi du 11 février 2005, les droits des personnes en situation de handicap ont été renforcés, sous la pression notamment des associations.

Dans la pratique cependant, la société est encore loin d'être accessible. Le chômage touche deux à trois fois plus les personnes handicapées que les autres, l'accès à la culture, celui aux loisirs sont loin d'être effectifs pour toutes et tous. Dans ses domaines de compétences l'État se doit d'être exemplaire, ce qui est loin d'être le cas.

Les dispositifs destinés au maintien et l'intégration des travailleuses et travailleurs handicapé-es dans le monde du travail doivent être soutenus, la prévention développée.

Un récent rapport ministériel, caché sous le gouvernement précédent, révèle que l'échéance de 2015 pour l'accessibilité du cadre bâti et des établissements recevant du public ne pourra pas être atteinte, seuls 15 % de ces derniers s'étant mis aux normes.

Élever le niveau d'accessibilité dans tous les domaines profite à toutes et tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes souffrant temporairement d'un trouble... Tout retard pris a des répercussions dans le futur : si aujourd'hui 80 % des personnes handicapées ont un niveau inférieur au baccalauréat, c'est en grande partie parce que le droit à la scolarisation n'a pas été respecté dans le passé.

Pour la FSU, l'accessibilité procède d'un choix de société, elle continuera à agir pour la mise en œuvre effective de ce principe, notamment en poursuivant le travail engagé avec de nombreux partenaires et dans les différentes instances où elle siège.

VII-g Droits des enfants

La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) énonce l'ensemble des droits des enfants, mais aussi les obligations faites aux états dans leur application. D'une manière générale, il s'agit pour la France comme pour tous les autres pays signataires, de reconnaître et de garantir leurs droits, en particulier le droit d'expression et de protection, sans discrimination à l'ensemble des enfants, même et surtout les plus fragiles, qu'ils ou elles soient pauvres, étrangers, en délicatesse avec la justice, ou en situation de handicap. De ce point de vue, plusieurs zones d'ombre demeurent en France, périodiquement mises en lumière par les institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe ou le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

VII-g-1 Grande précarité

Il en va tout particulièrement de la situation des deux millions d'enfants qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté, souffrant de carences en matière de santé, de conditions de logement, d'accès aux loisirs et à la culture, autant de facteurs mettant en cause leur scolarité et leur épanouissement. Ces phénomènes constituent autant d'atteintes à leurs droits. Pour la FSU, il y a nécessité à développer des politiques publiques coordonnées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment en matière d'accès aux soins, au logement, à la culture et aux loisirs.

VII-g-2 Droit à l'éducation

Les droits des enfants sont aussi directement mis en cause par les actuelles législations liées à l'accueil et au séjour des personnes étrangères. Mineur-es isolé-es étranger-es et enfants de parents en situation irrégulière doivent pouvoir suivre une scolarité normale comme le stipule la CIDE. Engagée aux côtés de RESF, la FSU continue à s'opposer aux expulsions de jeunes majeur-es, de familles en situation irrégulière, au démantèlement des familles par l'expulsion d'un-e de ses membres, elle demande la fermeture des centres de rétention administrative. Elle exige le respect du droit à

l'éducation et sera attentive à la définition de nouvelles réglementations plus conformes à l'esprit et à la lettre de la CIDE.

Ce droit fondamental à l'éducation doit par ailleurs être concrètement mis en œuvre, et dans les mêmes conditions que dans les départements de la métropole, dans toutes les communautés d'outre-mer, tout particulièrement à Mayotte et en Guyane.

Il en va de même s'agissant des milliers d'enfants roms, aujourd'hui interdit-es d'école par des réglementations et des pratiques d'expulsion indignes du « pays des droits de l'Homme. » La FSU est engagée notamment dans le collectif pour la scolarisation des enfants roms et revendique le respect de tous leurs droits. Il en est de même pour les jeunes en situation de handicap : l'ensemble des jeunes en situation de handicap doit être scolarisé que ce soit en milieu ordinaire ou dans une unité d'enseignement d'un ESMS. Aucun-e jeune ne doit rester sans solution.

Ces quelques paragraphes montrent combien la mise en œuvre et le respect de la CIDE sont loin d'être parfaits dans notre pays. La FSU, avec ses syndicats, participe à de nombreuses campagnes multi-acteurs qui revendiquent l'effectivité de tous les droits des enfants. Elle poursuivra son investissement dans ce domaine en y apportant son expertise et ses capacités de mobilisation, par exemple sur les campagnes concernant les mineur-es étranger-es isolés, la justice des mineur-es et le développement de la diffusion de la CIDE.

Zoom jeunes adultes

Un-e jeune adulte sur 5 (24 % des femmes et 21 % des hommes de 18 à 24 ans) vit en dessous du seuil de pauvreté. Variable d'un-e individu-e à l'autre, la période entre la fin de la scolarité et le début de la vie professionnelle s'est allongée et complexifiée. Cet âge est mal couvert par notre système de protection sociale et de manière générale les jeunes ne bénéficient pas de droits sociaux suffisants. La protection à laquelle les jeunes majeur-es peuvent prétendre dans le cadre des missions de Protection de l'enfance des conseils généraux et des juges pour enfants n'est pas effective, faute de moyens financiers. Il faut étendre ces droits pour qu'aucun-e jeune ne soit exclu-e et réfléchir à des prises en charge coordonnées. Les pouvoirs publics, la sécurité sociale doivent mener une campagne d'information sur les droits existants et simplifier les démarches d'acquisition (par exemple le droit à la CMU dès 16 ans n'est que peu utilisé car complexe et mal connu).

La FSU rappelle son mandat d'allocation d'autonomie, qui donne aux jeunes un statut social, favorise la poursuite d'études, une formation professionnelle ou une insertion réussie dans le monde du travail. Mais en attendant, et à titre de mesure d'urgence, le RSA-jeunes doit être étendu et assoupli pour mieux inclure les jeunes qui ont occupé des emplois précaires, même de courte durée.

L'accès au logement est un problème crucial : il faudrait réfléchir à un système de cautionnement solidaire unique et obligatoire. Cela suppose aussi la construction et la rénovation de logements, le développement de nouvelles résidences universitaires...

Une autre préoccupation centrale est le droit à la santé. Selon la LMDE, un-e étudiant-e sur cinq n'a pas de médecin traitant ; 53 % des étudiant-es jugent leur état de santé mauvais ; 19 % n'ont pas de complémentaire (contre 6 % pour le reste de la population). La prévention recule car de nombreuses structures de santé accueillant les jeunes ont été fermées ou leurs financements réduits. Un tiers seulement des étudiant-es ont eu accès à une visite médicale préventive. Au-delà de la médecine de prévention qui doit être réactivée, il faut des centres de soins accessibles à toutes et tous. L'adhésion à une mutuelle doit être facilitée par une aide financière.

C'est évidemment par la lutte contre la précarité et par la création d'emplois que les jeunes pourront s'insérer dans la société et se projeter dans l'avenir. Si les contrats d'avenir et les contrats générationnels sont des mesures d'urgence palliatives, il faut une véritable dynamique de créations d'emplois dans le public et le privé.

Quel que soit le sujet, les jeunes adultes doivent pouvoir être davantage associé-es aux décisions qui les concernent.

VII-h Pour une politique migratoire respectueuse des droits et des personnes

La FSU rappelle son engagement pour la reconnaissance des droits sociaux et démocratiques des étranger-es, l'égalité des droits entre Français-es et étranger-es, la régularisation de l'ensemble des sans-papiers et le respect des conventions internationales, l'accès à la nationalité doit être facilité.

En ce qui concerne l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile, la FSU exige que la garantie de dépôt et de l'examen des demandes d'asile soit respectée, et que soit rétabli un véritable droit d'asile accordé aux victimes de persécutions en raison de leur appartenance ethnique, religieuse, politique, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle et de leur sexe. La FSU exige que des moyens suffisants soient mis à disposition afin que les dossiers des demandeuses et demandeurs d'asile soient traités le plus rapidement possible et que soit appliqué le droit à un premier hébergement. Elle demande la suppression de la liste des pays dits « sûrs ».

Les annonces concernant le droit de vote des étranger-es extra-communautaires allaient dans le bon sens. La FSU souhaite que le droit de vote pour les étranger-es extra-communautaires aux élections locales, mais aussi le droit d'éligibilité entrent en application le plus rapidement possible, soit avant les élections locales de 2014. La question du droit de vote et d'éligibilité à d'autres élections doit être débattue au sein de la FSU.

VII-h-1 Les mineur-es isolé-es étranger-es sont avant tout des enfants en danger

Les mineur-es isolé-es étranger-es (MIE) contraint-es de quitter leur pays à cause des guerres, de la famine, de la misère sont entre 6 000 et 8 000. Ces mineur-es ne peuvent faire l'objet d'aucune expulsion, ni d'aucun enfermement, et au regard des textes en vigueur (lois sur la protection de l'enfance et Convention Internationale des Droits de l'Enfant), ils/elles doivent bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation. Mais, dans les faits, leurs conditions de prise en charge se dégradent considérablement à cause de la politique migratoire actuelle, très restrictive.

Parce qu'ils ou elles sont considéré-es avant tout comme étranger-es, leurs déclarations de minorités sont toujours soumises à caution. Lorsque ces personnes sont déclarées majeures, expulsées des foyers, elles se retrouvent hors de tout système de protection, ce qui conduit à l'oubli de leurs droits et besoins. À cela vient s'ajouter le désengagement de l'État qui considère que la prise en charge de ces mineur-es incombe aux départements au titre de leur mission générale de protection de l'enfance. Seuls quelques départements se retrouvent à gérer cette problématique, tant humaine que financière, ce qui condamne leurs services à l'explosion. La FSU déplore le nombre exponentiel des demandes non prises en charge dans certains départements avec, pour conséquence, l'errance inacceptable de ces enfants.

La FSU dénonce le recours systématique aux expertises dont la validité scientifique n'est pas reconnue. Elle exige que les actes d'état civil établis à l'étranger prévalent sur les méthodes médico-légales de détermination de l'âge. La FSU revendique l'égalité de traitement pour l'ensemble des mineur-es sur le territoire national en matière d'accès aux services de protection de l'enfance et de scolarisation, même après 16 ans. Elle condamne le désengagement de l'État en matière de prise en charge des MIE et exige un partage de cette compétence entre État et collectivités locales. La situation des MIE étant avant tout liée à l'immigration, la FSU exige du nouveau gouvernement une autre politique migratoire, respectueuse des droits et des besoins de ces enfants. La FSU demande que la protection des jeunes majeur-es prévue dans la loi de protection de l'enfance soit étendue aux jeunes majeur-es étranger-es sans papier.

VII-h-2 Être sans papier n'est pas un crime

La FSU a pris toute sa place dans les différents mouvements de sans-papiers. Elle participe à RESF et à ses différentes campagnes pour la régularisation des lycéen-nes et des familles sans-papiers. Elle accompagne le mouvement des travailleuses et travailleurs sans-papiers, avec le groupe des onze syndicats et associations, lors de la grève débutée à l'automne 2010, pour obtenir la régularisation de leur situation. Aujourd'hui signataire de la plate-forme des douze, elle continue à demander un changement de loi et la régularisation des travailleuses et travailleurs, notamment celle des ancien-nes grévistes, des étudiant-es... Elle soutient les différents collectifs de sans-papiers, notamment à l'occasion des marches pour la dignité et les droits à travers la France et l'Europe, pour dénoncer la fermeture des frontières et les politiques de plus en plus dures, notamment celles qui relèvent de l'agence FRONTEX. La FSU continuera de se battre pour la ratification de la convention internationale des droits des migrant-es, et pour la dépenalisation des infractions au séjour : être sans-papier n'est pas un crime et relève du droit administratif et non pénal. Elle continuera à revendiquer la fermeture des centres de rétention et la libre circulation des populations. Avec, entre autres RESF, la FSU demande un moratoire sur les expulsions. La circulaire de novembre 2012 reste marquée par une logique de quota de régularisation et n'est pas opposable devant un tribunal. Avec, entre autres RESF, la FSU demande une réforme en profondeur du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étranger-es et du droit d'asile) dans le sens d'une véritable rupture avec la politique de ces dernières années. Pour la FSU, le dossier de l'immigration ne doit pas rester dans le giron du ministère de l'intérieur, rattachement révélateur d'une xénophobie d'État qui assimile l'étranger-e à un danger. Elle demande l'abrogation de la loi du 12 décembre 2012 sur la retenue de 16 heures pour les sans-papiers, instrument dérogatoire du droit commun à l'encontre des étranger-es sans papiers.

Un cas particulier : celui des ROMS

Parmi toutes les personnes étrangères migrantes en France, la situation des Roms est l'une des plus préoccupantes. Depuis le discours de Grenoble du 30 juillet 2010, et la circulaire qui l'a suivi, les discriminations touchant la communauté Rom en tant que communauté ethnique ont été singulièrement aggravées. Européen-nes sans droits (celui de se déplacer, mais pas celui de s'installer ni de travailler) du fait de la mise en place puis du prolongement des mesures transitoires, les Roms se retrouvent fortement précarisé-es. Le vote de la loi dite Loppsi 2 a de plus aggravé leur situation, les rendant expulsables sans délais, réduit-es à la mendicité du fait des mesures transitoires et à une mobilité imposée du fait des expulsions. La FSU s'inquiète du sort de ces populations et particulièrement des familles et des enfants dont le suivi et la scolarité sont rendus quasiment impossibles. La FSU ne peut accepter qu'une population soit ainsi stigmatisée. Elle demande la levée immédiate des mesures transitoires et le respect du droit européen pour ces populations déjà fortement en souffrance. Au niveau de l'éducation, le droit à la scolarité ne peut se concevoir indépendamment du droit à la santé et à un logement décent. Pour cela la FSU exige qu'aucun démantèlement de camp n'ait lieu sans qu'une solution de relogement pérenne ne soit proposée aux familles. La FSU continuera à lutter jusqu'à la mise en place d'une politique cohérente tant en France qu'en Europe pour permettre à la population des Roms de Roumanie ou d'ailleurs de pouvoir envisager un avenir dans la dignité.

La FSU demande pour les Roms et les Roumain-es, comme pour les autres Européen-nes soumis-es aux mesures transitoires, l'arrêt des expulsions et le respect des droits fondamentaux.

ZOOM laïcité

En ce début de XXIème siècle, la laïcité constitue toujours un enjeu social et politique qu'il convient de défendre au vu des attaques qui se sont multipliées ces dernières années.

Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen-ne, c'est-à-dire la liberté d'appartenir ou pas et de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune et l'égalité des droits, qui se traduit en terme plus moderne par un principe de non-discrimination.

L'École publique et laïque, parce qu'elle est ouverte à toutes et tous, parce que c'est un espace de formation, d'accès des jeunes aux savoirs, de construction du libre arbitre, de développement de l'esprit critique, dispose à juste titre de règles plus strictes quant aux possibilités, y compris pour les usager-es - les élèves - d'y exprimer des convictions religieuses et une appartenance religieuse.

La laïcité est aussi un principe fondamental du vivre-ensemble dans des contextes où la pluralité, la diversité au sein des sociétés actuelles ne devrait pas apparaître comme une menace mais plutôt comme une richesse.

Le précédent quinquennat a donné lieu à des manquements graves à ces principes essentiels. Les discours présidentiels du Latran et de Riyad ont constitué une violation de la neutralité de l'État, par celui-là même qui avait fonction de la défendre.

La laïcité a été instrumentalisée, notamment par la multiplication de mesures restrictives stigmatisant une partie de la population sur des bases xénophobes, ethniques ou islamophobes. On sait où ces stigmatisations peuvent conduire, singulièrement en période de crise économique et sociale. La multiplication de mesures restrictives ne ciblant qu'une catégorie de la population, outre les effets de stigmatisation qu'elle comporte, atrophie l'égalité des droits. La laïcité a été dévoyée pour développer un débat malsain sur l'identité nationale. Là où la laïcité doit être de nature à créer du lien social et permettre le « vivre ensemble » en étant porteuse de valeurs essentielles comme la solidarité, la liberté, l'égalité, la justice sociale, la fraternité, elle a été utilisée pour opposer les citoyen-nes les un-es aux autres, y compris pour tenter de justifier la marginalisation voire l'exclusion de certain-es.

Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes des structures religieuses sur des choix politiques (avortement, « mariage pour tous et toutes », ...) sur les contenus d'enseignement (créationnisme par exemple), sur les personnels et montre à quel point la défense de la laïcité est un élément essentiel de notre combat syndical.

La FSU est attachée au contenu de la loi de 1905 dont elle entend continuer à assurer la défense en restant opposée à toute modification de son contenu.

En ce sens, la constitutionnalisation de cette loi en particulier les articles 1 et 2 serait une avancée et donnerait une dimension et un poids plus fort à son contenu.

Par contre, il serait inacceptable que cette démarche de constitutionnalisation conduise à donner au droit local des cultes d'Alsace-Moselle une nouvelle légitimité, alors que c'est bien la suppression de ce droit local en matière religieuse (dispositions concordataires et leurs conséquences, statut scolaire, pénalisation du blasphème) qui devrait être à l'ordre du jour. Héritées du concordat et du droit allemand et de textes du droit français antérieurs à 1870 notamment mais aussi postérieurs à 1918, les dispositions du droit local d'Alsace-Moselle, en contradiction avec les règles laïques issues de la loi de 1905 et avec l'article 1er de la Constitution, doivent être abrogées. La loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national y compris dans les trois départements d'Alsace Moselle, en Guyane et à Mayotte.

La FSU s'opposera avec fermeté à toute tentative de constitutionnalisation de dispositions contraires à la loi de 1905 (ex : proposition 46 du programme du candidat F. Hollande, élu président de la République).

Elle contribuera à construire la mobilisation des organisations défendant la laïcité si un projet allant dans ce sens était préparé.

La FSU confirme les mandats adoptés par ses derniers congrès.

Services publics : elle rappelle son exigence d'un strict respect des règles de laïcité par l'État et les collectivités territoriales, et plus largement par l'ensemble des services publics ainsi que par leurs dirigeant-es. Elle rappelle la nécessité de la stricte neutralité dans l'exercice de leur fonction, de l'ensemble des agent-es de l'État, des collectivités territoriales, des services publics et de toutes celles et de tous ceux qui exercent une mission en leur nom. Ce qui signifie aussi que l'agent-e public doit assurer « un service public dans les mêmes conditions, de façon impartiale et

sans discriminationentre les usager-es ».

La FSU continuera de combattre les intrusions de communautés et courants religieux dans les institutions et services publics. L'application et le renforcement de la législation sur la lutte contre les sectes et les dérives sectaires sont nécessaires. La FSU rappelle qu'elle s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes dans de nombreuses disciplines.

La FSU dénonce et combat toutes les intrusions commerciales dans les établissements scolaires et universitaires.

La FSU rappelle aussi son opposition à toute remise en cause de la laïcité y compris par le biais du cadre européen.

Éducation : Elle réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques.

Les établissements privés, qui pratiquent sans aucun contrôle la sélection de leurs élèves, sont un vecteur essentiel de l'accélération des logiques concurrentielles et socio-ségrégatives qui sont à l'œuvre dans le système scolaire.

Les fonds publics doivent être réservés au service public d'Éducation ; en conséquence, toutes les lois anti-laïques doivent être abrogées.

Ce qui s'est passé autour du débat concernant le mariage pour toutes et tous, les déclarations de la direction de l'enseignement catholique montrent la volonté de l'enseignement privé d'utiliser le « caractère propre » pour dispenser, y compris dans le cadre de l'enseignement sous contrat, les théories défendues par l'épiscopat et tenter de faire des établissements privés des lieux de propagande.

Concernant la possibilité donnée aux rectrices et recteurs d'organiser des examens dans les établissements privés majoritairement confessionnels, la FSU demande le « masquage » réel des signes religieux ostentatoires.

La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation amélioré intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane et à Mayotte et de la loi Carle.

En priorité, il doit être mis un terme immédiat à l'obligation de dispense d'enseignement religieux.

Au-delà de la confusion orchestrée et de la concurrence entre public et privé dans le domaine de l'Éducation et de la recherche, l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) privé a été régulièrement favorisé avec la limitation de ses suppressions d'emplois au détriment du service public. Par touches successives, à chaque budget, l'écart entre le potentiel respectif de moyens dont disposent le public et le privé s'est creusé, permettant au privé de limiter les dégâts sur son offre de formation là où les conditions d'accueil dans l'enseignement public se dégradent chaque année davantage. C'est pourtant sur lui seul que repose la scolarisation de toutes et tous, quels que soient les territoires. Ces mesures aggravent les inégalités, encouragent le consumérisme en matière d'éducation et relèvent, à ce titre, du même esprit que la suppression de la carte scolaire sur laquelle il est urgent de revenir.

Le ministre de l'Éducation a annoncé la mise en place d'une mission sur la "morale laïque" à la rentrée scolaire 2012-2013 sur laquelle la FSU entend intervenir avec vigilance. Tout en étant porteuse de valeurs, la morale laïque doit, à l'opposé d'une vision dogmatique ou d'un ordre moral, favoriser l'esprit et le droit à la critique, le principe d'une diversité de réponses possibles aux questions de sens. La laïcité doit d'ailleurs être capable de porter un regard critique sur elle-même.

La FSU dénonce l'accord passé entre la France et le Vatican visant à une reconnaissance systématique des titres et diplômes attribués par les universités catholiques. La loi « ADNOT » rend possible la délivrance de diplômes nationaux (Licence, Master) par les PRES-EPCS alors que ces structures comprennent déjà des établissements privés ou consulaires dont des instituts confessionnels.

La FSU continue d'appeler l'ensemble des organisations défendant la laïcité et s'inscrivant dans la défense des valeurs d'égalité, du refus de la xénophobie et du racisme, et de toutes les discriminations à construire une structure unitaire permanente (dépassant le cadre restreint du CNAL) permettant des actions rapides, unitaires, efficaces.

Zoom : Pour les droits des femmes, pour l'égalité réelle

En 2012 encore, les femmes font toujours l'objet de discriminations et de violences liées à leur sexe. Le patriarcat, même s'il se nourrit du système capitaliste, possède ses propres outils de domination que toute organisation progressiste doit combattre au même titre qu'elle lutte contre toutes les formes de discriminations sociales et raciales.

Rappelons qu'en France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, que les tâches domestiques reposent toujours majoritairement sur les femmes, que les femmes issues des

minorités sont victimes de double voire triple-discriminations (lesbophobie, femmes migrantes...), que l'accès aux soins et à l'accueil en termes de contraception est toujours plus inégalitaire selon les territoires. Chaque jour plus menacés par les coupes budgétaires, les centres pratiquant l'IVG continuent d'être pris pour cibles par les tenant-es de l'ordre moral, qui font subir une pression intolérable aux femmes venant consulter. De plus, dans le contexte actuel de politiques d'austérité, les femmes sont les plus touchées par le chômage, le sous-emploi, la paupérisation.

Temps et conditions de travail, salaires, précarité, services publics, violences : autant de questions où l'approche féministe est indispensable et doit s'articuler avec l'approche syndicale générale.

Rappelons aussi que l'École reste un lieu de reproduction des stéréotypes et ne remplit pas correctement sa mission d'éducation à l'égalité, faute de moyens, de formation et de volonté politique, que de nombreuses publicités et médias continuent à véhiculer des images dégradantes de « la » femme, entre objet sexuel perpétuellement disponible et fée du logis. Car l'écueil est bien là ; c'est dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle, et les lois et actions publiques sont les premières garantes des droits qui ont été conquis. La formation de tou-tes les agent-es de la Fonction publique, en particulier des enseignant-es, doit intégrer les problématiques d'égalité femmes/hommes.

L'appareil législatif s'est doté de textes protégeant officiellement l'égalité, mais l'État ne s'est pas donné tous les moyens de les mettre en place. Malgré les lois sur la parité, l'exclusion des femmes des places de décision dans le monde professionnel, politique, syndical se perpétue. La recréation d'un ministère des droits des femmes est néanmoins le signe de l'intérêt qui leur est porté. Cependant, les propos sexistes envers les femmes politiques se sont multipliés et, si le gouvernement actuel est paritaire, la composition des ministères ne l'est pas. On est bien loin de l'État exemplaire revendiqué !

Un syndicalisme qui œuvre pour la transformation sociale doit promouvoir une société qui traite et considère les femmes et les hommes de façon égalitaire, aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. La FSU fait partie du mouvement féministe et est présente dans toutes les mobilisations actuelles. Elle s'investit notamment dans les actions de la Marche Mondiale des Femmes, du Collectif National pour les Droits des Femmes.

La défense des droits des femmes ne peut être faite à coups d'annonces politiques bienfaitantes. Elle doit être accompagnée de moyens réels pour les services publics, pour la politique familiale, l'accueil de la petite enfance, la prise en charge de la dépendance, pour une politique de l'emploi offensive refusant toute entorse au droit du travail, tant au niveau des horaires que des conditions de travail et des rémunérations, pour la lutte contre les discriminations, pour la prévention des violences et l'autonomie des femmes.

La FSU revendique :

- la promotion d'une éducation anti-sexiste à destination des jeunes (révision des programmes, des manuels scolaires, formation des personnels, éducation affective et sexuelle...) ;
- la systématisation d'une éducation aux questions d'égalité pour les personnels de tous les services publics, avec des moyens réels donnés aux établissements (EN, PJJ, Pôle emploi,...) ;
- l'élargissement effectif des choix d'orientation et de professions ;
- la sanction systématique des entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle, et l'arrêt du recours aux temps partiels imposés. Le CDI et le temps complet doivent être la norme sur le marché du travail et, dans la Fonction publique, la précarité doit être résorbée ;
- la lutte contre le harcèlement sexuel (politique de prévention, sanctions) ;
- une retraite décente pour toutes et tous, notamment pas le rétablissement des bonifications pour enfant ;
- l'application de la loi contre les violences faites aux femmes de Juillet 2010 et son renforcement par l'adoption d'une loi cadre sur les violences faites aux femmes ;
- l'accès garanti de tous et de toutes à une contraception remboursée intégralement, avec prise en charge immédiate des consultations et ordonnances par la sécurité sociale, ainsi que le remboursement de l'IVG à 100 % ;
- la création de centres IVG sous forme de structure d'établissement hospitalier ou des centres de santé publique avec CIVG, et des centres de santé sexuelle, l'arrêt de toute fermeture de centre IVG et la réouverture de la centaine de centres fermés depuis dix ans ;
- le rétablissement des subventions au Planning familial ;
- la réelle prise en compte dans la formation des personnels médicaux des questions spécifiques aux droits des femmes à disposer de leur corps ;

Il est temps de supprimer la clause de conscience concernant les IVG pour les médecins.

La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. Celle-ci passe par des politiques publiques de développement de dispositifs d'accueil et de suivi, la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es, l'accès aux droits sociaux, une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour les personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution, le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme.

Elle propose de poursuivre les relations avec les associations féministes pour continuer sa réflexion sur les moyens permettant d'y arriver. Plus généralement, la FSU se dotera d'outils afin de poursuivre les débats sur les questions des droits des femmes.

La FSU s'oppose à la légalisation de la Gestation pour Autrui qui constitue une atteinte inacceptable aux droits des femmes (en particulier les plus pauvres) et une marchandisation de leurs corps.

ZOOM OUTREMER

Abandonnant le concept d'Outre-Mer au profit des outremer, la réalité de nos collectivités et départements a évolué. Si nos spécificités se recouvrent parfois, elles sont loin d'être uniformes et nos particularismes sont le fruit de nos histoires et de nos situations géographiques particulières.

Polynésie, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte demandent à ce que soient reconnues et préservées leurs spécificités en s'inscrivant pleinement dans les combats de la FSU.

Les outremer connaissent tous, à des degrés divers, une forte natalité, une jeunesse importante ;

Les outremer connaissent un taux de chômage bien supérieur à la moyenne, résultat d'un tissu économique rétréci, d'une économie sous perfusion et d'offres de formations insuffisantes pour répondre aux besoins ;

Les outremer connaissent un coût de la vie élevé ;

Les outremer connaissent des réalités climatiques et géographiques bien différentes de l'hexagone ;

Les outremer sont éloignés et souffrent de l'insuffisance voire de l'absence de continuité territoriale ;

Les outremer sont riches de leurs diversités culturelles et linguistiques ;

Les outremer, au cœur de blocs régionaux ou continentaux, loin de l'hexagone, s'inscrivent naturellement dans des logiques de coopération régionale ;

Ainsi, nos mandats sont traversés par ces contextes si divers. Ces contextes donnent aux services publics une place prépondérante dans la construction du lien social, dans l'aménagement des territoires et pour les perspectives d'avenir de nos jeunes.

C'est pourquoi les attaques répétées contre les services publics ces dernières années, en décalage total avec la réalité de nos départements et territoires, ont eu un impact catastrophique, accroissant un retard déjà sérieux et provoquant l'explosion des emplois précaires dans les services publics.

C'est pourquoi les mandats que porte la FSU sont essentiels pour nos territoires, c'est pourquoi aussi il est si important que la FSU se saisisse de nos mandats.

Sur la précarité

La précarité massive dans la Fonction publique des DOM / TOM conduit à diviser les personnels de la Fonction publique, et à tolérer des dérives. Nous devons y réaffirmer avec une force toute particulière l'absolue nécessité de l'accès au statut qui passe notamment par la stagiarisation des plus ancien-nes.

Sur les humanités régionales

Nos outremer sont riches de leurs diversités culturelles et régionales. Celles-ci doivent trouver toute leur place dans les programmes nationaux et dans la formation des maîtres.

Sur les spécificités climatiques et géographiques

Il faut un mandat d'étude pour tenir compte des réalités géo climatiques des outremer. Par exemple : comment organiser un transport public par pirogue en Guyane sur des fleuves classés non navigables, comment concilier désordre climatique et calendrier scolaire à la Réunion...

Sur la continuité territoriale

L'égalité d'accès aux services publics est un principe qui reste à construire à différents degrés dans les DOM / TOM. L'accès égal pour toutes et tous à l'éducation et la formation, aux transports publics, aux télécommunications, à la santé... est incontournable.

Sur l'emploi

Les outils de formation qualifiante et les moyens pour que toutes et tous y accèdent doivent être offerts dans les territoires des outre-mers.

Sans politique ambitieuse pour les DOM / TOM, la tentation est constante d'expérimenter les politiques les plus régressives. Chaque recul de nos territoires se traduira demain par une régression de tous les territoires. Nous ne voulons plus être territoire d'expérimentation.

Motions Haïti, trois ans après

Trois ans après le drame du tremblement de terre de Port-au-Prince, les promesses des grandes nations envers Haïti n'ont jamais été tenues. La FSU demande que l'aide soit axée sur les besoins du peuple haïtien, évalués par lui-même et décidée par leurs représentant-es élu-es.

La promesse de non-reconduite aux frontières faite en 2010 par le ministre de l'intérieur n'a jamais été tenue. La FSU demande un arrêt total des expulsions des Haïtien-nes en situation illégale et une régularisation tenant compte des spécificités de leur pays quant à l'accès aux documents officiels.

Motion Amérique Latine

L'Amérique Latine est un espace où la résistance au néolibéralisme est particulièrement dynamique et les réponses apportées à la crise dans une grande partie de la région montrent qu'il est possible de s'émanciper des dogmes imposés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Plusieurs pays réunis dans l'ALBA (Alliance Bolivarienne pour les Peuples de notre Amérique) développent des expériences et des alternatives, avec des limites plus ou moins importantes, qui reçoivent l'appui des classes populaires, et reconnaissent de nouveaux droits, dans des constitutions rédigées avec la participation active des citoyen-nes. De nouvelles institutions, comme la Banque du Sud, l'UNASUR (Union des nations sud-américaines) ou la CELAC (Communauté d'états latino-américains et caraïbes) favorisent la coopération entre les pays d'Amérique Latine et leur indépendance. La FSU estime que l'Union européenne doit engager avec l'Amérique Latine des relations commerciales justes et au service des droits humains.

Alors que le Parlement européen a approuvé le 11 décembre 2012 l'Accord de libre-échange de l'UE avec la Colombie et le Pérou, la FSU réitère son opposition à une alliance commerciale qui privilégie la protection des droits des investisseurs et investisseurs étranger-es au détriment de ceux des populations. La FSU demande au parlement français de ne pas ratifier cet accord.

Motion Mali

Des groupes armés djihadistes (AQMI, MUJAO, ANSAR DINE) font régner la terreur et commettent des exactions contre les populations du Nord Mali : destructions d'une partie du patrimoine de l'humanité (mausolées, parchemins,...), violences faites aux femmes. Cette terreur est une entrave aux aspirations du peuple malien à la paix, la démocratie, la justice sociale et la liberté. C'est la raison déclarée de l'intervention militaire française.

Mais cette intervention ne résoudra pas les problèmes économiques, sociaux et démocratiques dont la population malienne souffre.

L'Afrique, notamment l'Afrique sahélienne, est déstabilisée par la faillite politique et économique des régimes postcoloniaux (conséquence de la politique de Françafrique au bénéfice des intérêts économique de la France), et la brutalité des injonctions financières internationales, notamment du "compromis de Washington". Les conditions imposées par le FMI ont favorisé l'effondrement de l'éducation, de la santé et des droits sociaux fondamentaux. Le plan d'équilibrage Nord-Sud du Mali n'a été que partiellement appliqué, le Nord étant très peu « développé ». Les Touaregs ont été les grand-es oublié-es de la « décolonisation », alors que beaucoup se battent contre la pauvreté, le pillage de leur territoire et la destruction de leur culture. Faute de solutions politiques, des conflits armés entre les populations éclatent, aggravant le risque d'une crise humanitaire majeure. En réalité, c'est toute la zone sahélienne qui est déstabilisée. Le Mali est le maillon faible d'une région qui pourrait basculer dans cette crise politique et militaire. C'est sur cette réalité que se développent les groupes djihadistes et mafieux.

La France, compte tenu de son passé colonial, ne saurait s'instaurer le gendarme du Mali et du Sahel. La FSU demande la fin de la politique dite de « Françafrique » ainsi que le désengagement des troupes françaises.

La FSU affirme son soutien au peuple malien, à ses forces démocratiques dont beaucoup veulent trouver les voies pour une solution politique à la crise que traverse le Mali. Le peuple malien a besoin de stabilité, de développement et d'une transformation profonde : État de droit, partage des richesses, démocratie. Il est indispensable de créer les conditions d'un développement économique et social au service des populations et d'établir les soutiens internationaux pour y parvenir.

C'est à l'ONU et aux états africains de prendre dans les jours à venir la responsabilité du retour à la paix et à la démocratie pour une région du monde et une population privée depuis trop longtemps de leurs droits fondamentaux.

Motion Georges Ibrahim Abdallah

La FSU demande la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah, condamné en 1987 à la prison à vie. Il est incarcéré depuis 29 ans, ce qui en fait l'un des plus anciens prisonniers politiques au monde.